

Chapitre III

UNE RENOVATION MOINS MARQUEE DE L'AFRICULTURE

La place de l'agriculture dans la région apparaît bien modeste, si l'on s'en tient à la brutalité des chiffres. Elle est en tout cas inférieure à ce qu'elle est dans l'ensemble du pays. Pour l'arrondissement de Roanne, la population agricole représente 20% de la population totale en 1962 (30.500 sur 152.000) et 15% en 1970 (94.000 sur 160.000 environ). Les actifs agricoles sont 13.000 en 1970. Si on tient compte de ceux, exploitants ou aides-familiaux qui exercent une activité extérieure, et des personnes âgées, cela ne fait que 6 à 7.000 unités de travail humain (U.T.H.) (1), soit l'effectif de la métallurgie dans le secteur privé, la moitié de celui maintenu dans le tissage, à peine le dixième de la population active. Le revenu agricole final du département a été de 462 millions en 1971. Celui de l'arrondissement peut être estimé à un peu plus du tiers (2), soit 160 millions, c'est-à-dire moins de 5% du chiffre d'affaires total dans le secteur privé. Rappelons que le chiffre d'affaires des ARCT a été de 525 millions en 1971, ce qui correspond à une valeur ajoutée de 166 millions. En fait, si on retire les ressources complémentaires tirées d'autres activités, l'agriculture maintient à peine 10 habitants au km<sup>2</sup>, et procure un revenu par travailleur inférieur au SMIC. Ce bilan doit rester présent à l'esprit, car l'on est toujours tenté de présenter la région comme un modèle d'équilibre entre l'agriculture et l'industrie.

Soumise plus qu'associée à l'industrie, l'agriculture reste encombrée de traits du passé, tant dans les structures agraires, les systèmes agricoles que par le faible degré d'organisation professionnelle. Pourtant, elle a connu une incontestable évolution technique. Celle-ci est plus marquée dans la montagne et la demi-montagne, encore fortement humanisées et qui s'orientent vers l'intensification laitière, que dans la plaine fossilisée par l'élevage charolais.

A - LA PREPONDERANCE DE L'AGRICULTURE DE TYPE TRADITIONNEL -

I - *REMARQUES METHODOLOGIQUES SUR L'UTILISATION DES DONNEES STATISTIQUES*

La masse de statistiques collectées par les Directions Départementales et Régionales de l'Agriculture devrait amplement satisfaire nos besoins. Mais leur utilisation possible est moins étendue qu'il n'y paraît, autant à cause de leur base géographique que de la nature de l'information. Les résultats des études annuelles ou spéciales, établies par sondage, ne sont valables qu'au niveau du département (3). Celles qui se prêteraient à une étude régionale, grâce au caractère très localisé des données, comme l'enquête sur la coopération agricole, souffrent de la règle du secret statistique qui interdit de publier les résultats en dessous de 4 unités (4). Cela nous prive de renseignements sur le chiffre d'affaires, les tonnages réalisés par les organismes du

champ d'étude, assez aisément repérables. Ne restent donc directement utilisables que les recensements généraux de l'agriculture de 1955-56 et de 1970-71, qui descendent au niveau de la commune. On peut ajouter pour la Loire, l'enquête au dixième de 1963-64, complétée à l'initiative de la Chambre d'Agriculture de Saint-Etienne par un second échantillon de communes de même valeur, ce qui la rend crédible au niveau de la petite région agricole (P.R.A.). Ses résultats sont précieux, car ils permettent de jeter un pont entre les deux recensements de 1955 et de 1970. L'enquête communautaire de 1967-68 a bien été effectuée également au cinquième, mais les résultats ont été établis au niveau de la grande région agricole (6), qui regroupe les petites avec plus ou moins de bonheur. Ainsi la G.R.A. Monts du Lyonnais, qui comprend les P.R.A. Monts du Lyonnais, Plateau de Neulise et Côte Roannaise, constitue un ensemble peu cohérent.

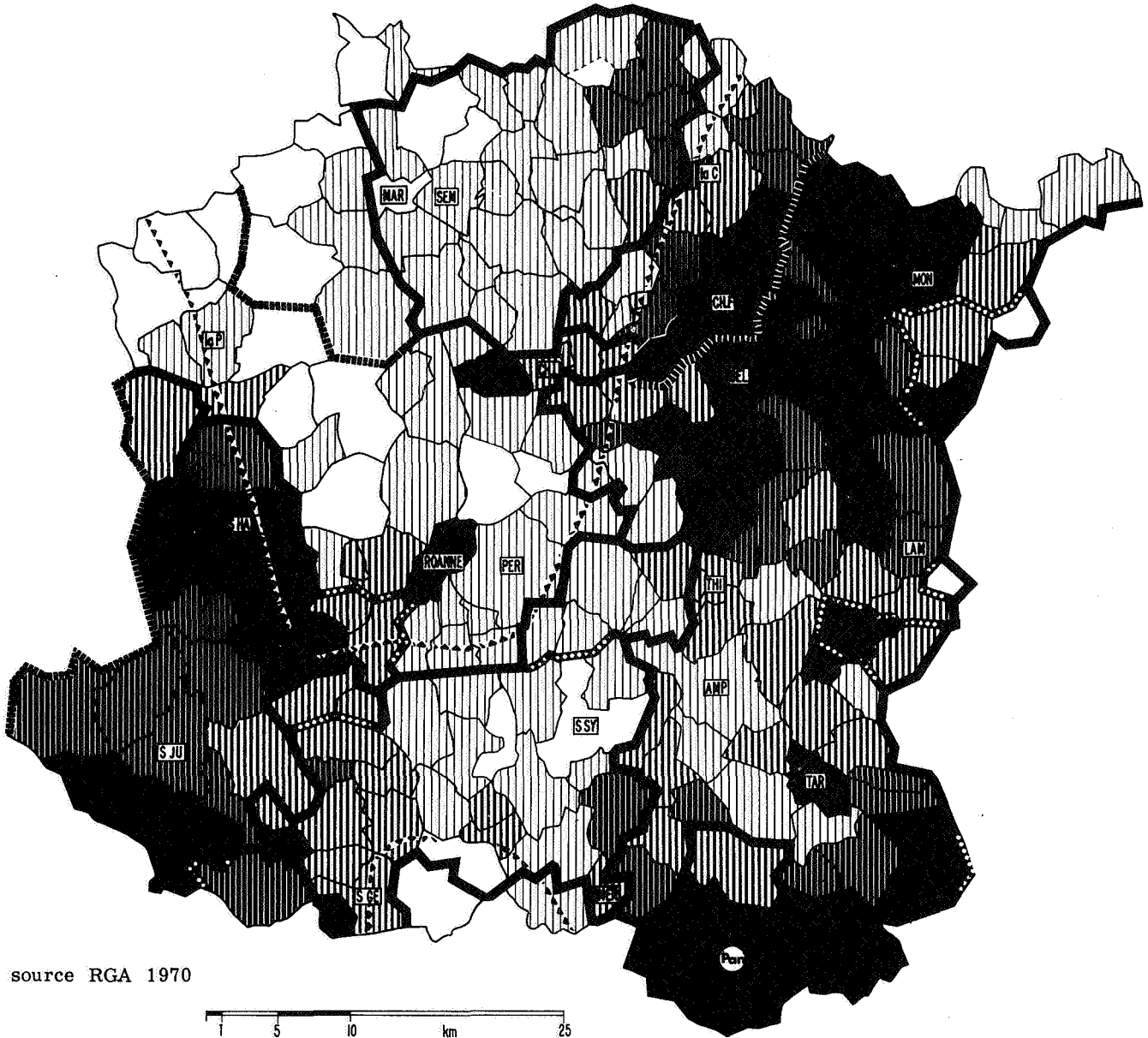
### *1 - Le cadre géographique : la petite région agricole*

Les bouleversements techniques n'ont pas été tels que la notion de pays ait perdu chez nous toute sa valeur. Or la correspondance entre P.R.A. et unités naturelles, voire historiques dans certains cas, telle qu'elle a été établie en 1946 par le Ministère de l'Agriculture et l'INSEE, est en général satisfaisante. Dans la Loire et la Saône-et-Loire, le découpage a été effectué avec beaucoup de soin, puisqu'il différencie les unités originales que constituent la Côte Roannaise, le Brionnais, le Plateau de Neulise, des unités plus vastes que sont les Monts de la Madeleine, la Sologne Bourbonnaise et les Monts du Lyonnais. Il appelle cependant quelques remarques.

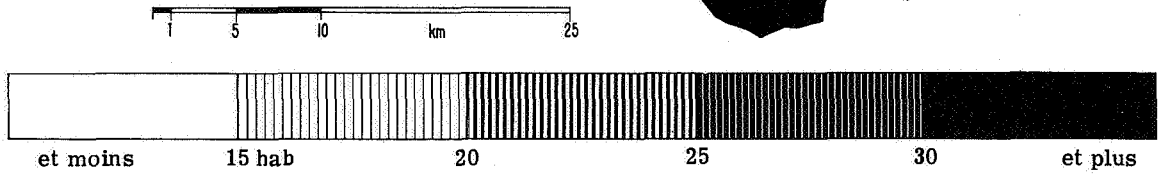
L'inconvénient majeur pour notre travail est l'intégration des monts du Beaujolais et des monts de Tarare dans la P.R.A. des Monts du Lyonnais, car les oppositions ne sont pas seulement d'ordre physique, avec un relief beaucoup plus disséqué au nord qu'au sud, mais d'ordre humain, entre la montagne manufacturière et le "hiatus textile" des monts du Lyonnais. La comparaison des caractères essentiels pour chaque partie, que nous avons effectuée pour le département du Rhône montre la vigueur des contrastes (voir tableau 4). Il faut aussi noter le caractère artificiel introduit par les limites départementales. La partie montagneuse des cantons de La Clayette et de Chauffailles est attribuée au Charolais, parce qu'elle est en Saône-et-Loire, alors qu'elle se rattacherait assez logiquement à une P.R.A. des Monts du Beaujolais. De même c'est la limite de la Loire et de la Saône-et-Loire qui fixe la séparation entre les P.R.A. Plaine de Roanne et Sologne Bourbonnaise. Or nous savons bien que la Sologne Bourbonnaise commence effectivement au nord de la marche constituée par l'ancienne forêt de l'Espinasse.

Au niveau de l'attribution des communes à telle ou telle P.R.A. on retrouve l'insoluble problème des finages situés à cheval sur des terroirs différents.

Fig. La densité de population agricole par hectare de S. A.Utilisée en 1970



source RGA 1970



pour les limites se reporter à la fig.

C'est le cas des grandes communes de la Côte Roannaise comme Ambierle, disposées à la fois sur les monts de la Madeleine, la côte et la plaine de Roanne, et celui des communes de contact entre les monts du Beaujolais et la plaine de Roanne, entre Coutouvre et Chandon. On se doute de la complexité de la situation avec les casiers du Brionnais : Dyo, Saint-Germain, Saint-Symphorien-des-Bois, Amanzé se trouvent en majeure partie sur une avancée du socle ancien et se rapprochent davantage des Monts du Charolais que du Brionnais, auxquels elles ont été rattachées, ce que montre bien la carte des densités de la population agricole (voir figure 43).

Tableau 1 - Altitude et délimitation des petites régions agricoles

| Région agricole            | altitude des points (a) |          |           | dénivellation (ra) |                           |               |
|----------------------------|-------------------------|----------|-----------|--------------------|---------------------------|---------------|
|                            | chef-lieu               | le + bas | le + haut |                    |                           |               |
| Mts de la Madeleine        | 649 m.                  | 350 m.   | 1292 m.   | 427 m.             |                           |               |
| Plateau de Neulise         | 482                     | 200      | 850       | 174                |                           |               |
| Mts du Lyonnais<br>(Loire) | 561                     | 300      | 1004      | 713                |                           |               |
| dont Belmont               | 525                     | 425      | 750       | 325                |                           |               |
| Commune contestée          |                         |          |           |                    | classification officielle | proposée      |
| Saint-Martin-la-S.         | 650                     | 430      | 850       | 420                | P. Neulise                | Mts Madelein. |
| Montagny                   | 530                     | 352      | 570       | 218                | Mts Lyonn.                | P. Neulise    |
| Pradines                   | 420                     | 350      | 430       | 80                 | "                         | "             |
| Régny                      | 350                     | 330      | 474       | 144                | "                         | "             |
| Combre                     | 477                     | 350      | 495       | 145                | "                         | "             |
| St. Victor/Rhins           | 450                     | 424      | 558       | 134                | "                         | "             |
| Bourg-de-Thizy             | 460                     | 360      | 580       | 220                | "                         | "             |

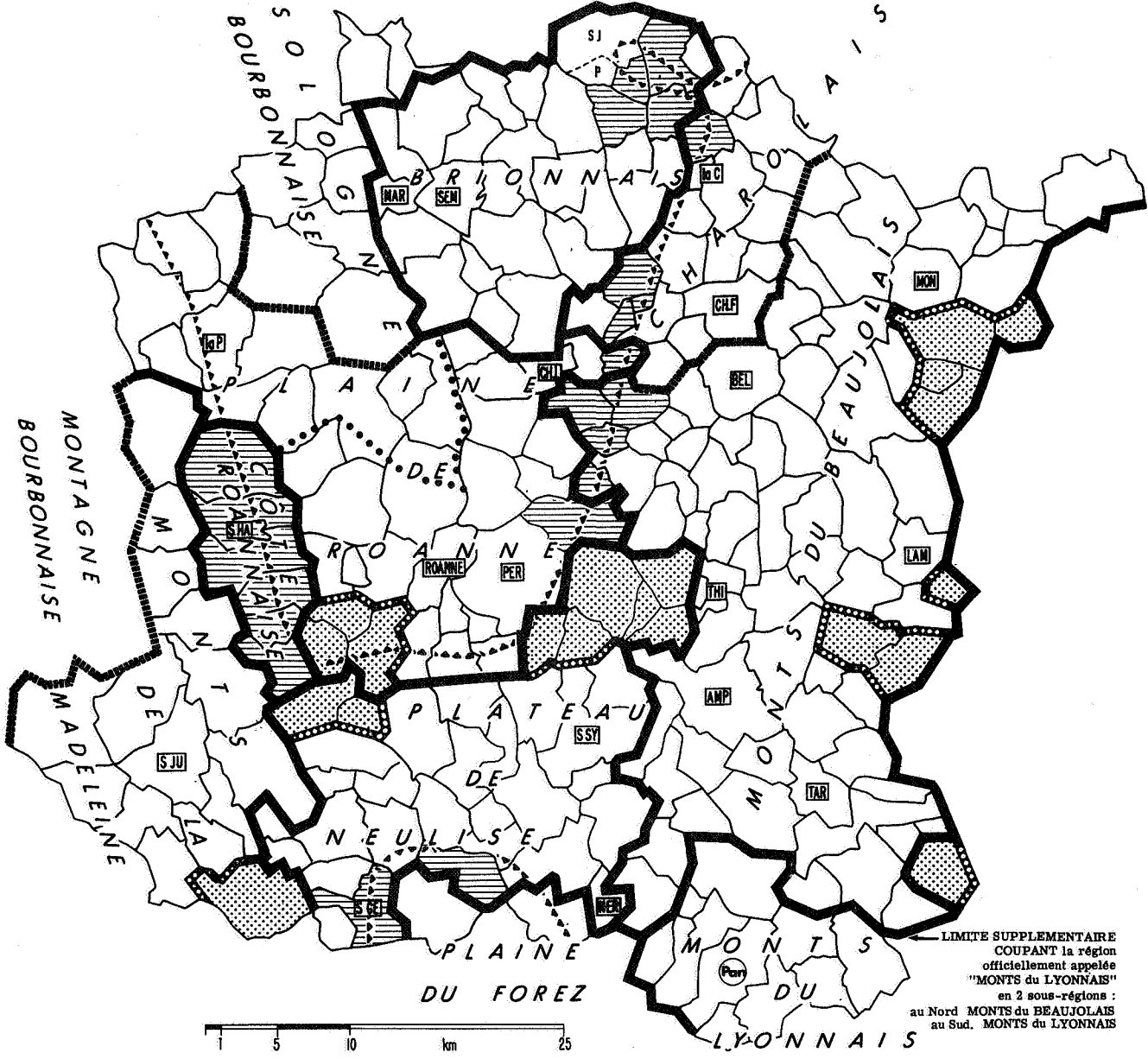
(a) pour les régions agricoles, il s'agit de l'altitude et de la dénivellation moyennes.

Source - Ministère de l'Agriculture, R.G.A. 70, Enquêtes communales Loire et Rhône, tableau 1

L'attribution de Saint-Martin-la-Sauveté est contestable : sa situation à l'ouest de la faille de la Côte, la rattache aux Monts de la Madeleine. L'examen de la carte géologique et des altitudes comparées montre que Montagny, Combre, Bourg-de-Thyzy, Pradines, Régny, Saint-Victor-sur-Rhins, attribuées aux Monts du Lyonnais

Fig. 44 LES PETITES REGIONS AGRICOLES

St. J - St. Julien-de-Civry  
P - Prizy



LIMITE SUPPLEMENTAIRE  
COUPANT la région  
officiellement appelée  
"MONTS du LYONNAIS"  
en 2 sous-régions :  
au Nord MONTS du BEAUJOLAIS  
au Sud, MONTS du LYONNAIS

----- limite du socle ancien  
..... limite Sud-Est de  
la SOLOGNE BOURBONNAISE

LIMITES des petites régions agricoles

limite officielle effective  
ou  
nouvelle limite effective après rectification  
commune dont l'attribution est modifiée  
limite officielle rectifiée  
limite liée à une limite départementale  
commune à cheval sur des terroirs différents

font plutôt partie du Plateau de Neulise. Enfin le recul récent de la vigne fait que l'on n'hésiterait plus à rattacher aujourd'hui Duches, Lentigny et Villereest à la Plaine de Roanne, ni St-Jean-St-Maurice au Plateau de Neulise. Dans le département du Rhône, les limites sont critiquables, quand elles sont calquées sur celles du canton. Cela concerne les marges orientales des Monts du Lyonnais. On leur a restitué les communes des cantons de Beaujeu, de Villefranche et du Bois d'Oingt rattachées à tort au Beaujolais Viticole et on a fait l'opération inverse pour Saint-Romain-de-Popey, canton de Tarare. (voir figure 44)

## 2 - Ce qu'on peut demander aux statistiques

Les résultats par commune et petite région agricole ont l'inconvénient de donner des valeurs moyennes, globales, d'atténuer les oppositions ou les simples différences qui existent d'un village à l'autre et, plus fondamentalement encore d'une exploitation à l'autre, puisque, dans les régions de transition entre l'agriculture moderne et l'agriculture traditionnelle, le rôle de l'initiative de l'individu et du groupe est irréductible (7). Nous avons la chance, si l'on peut dire, de nous trouver en présence d'une région homogène dans sa relative indifférence en face des techniques nouvelles. Chaque commune a quelques exploitations progressives noyées au milieu des exploitations-retraites, des exploitations traditionnelles, petites ou grandes. De même, les quelques villages progressifs sont noyés dans les zones d'indifférence (8). Dans ces conditions, la comparaison des résultats entre petites régions agricoles permet de dégager les facteurs de diversité des systèmes agricoles que sont les conditions naturelles, les structures d'exploitation, ainsi que les modalités de l'évolution perceptible à partir de 1955. Comme c'est la date du premier R.G.A., on peut mesurer l'importance de la mutation.

Les données statistiques brutes doivent être élaborées en unités conventionnelles pour pouvoir être comparées. A partir de l'utilisation du sq1, on établit le coefficient d'intensivité selon le modèle de Klatzmann (9). La conversion des têtes de bétail en UGB permet de connaître la densité du cheptel par ha. de SAU ou de SFP. Les travailleurs à temps partiel doivent être ramenés en fractions d'UTH ou de P.A.T. Cela permet d'établir le rapport fondamental SAU par UTH. Il faut bien sûr accepter une marge d'imprécision dans ces notions calculées à partir des données des recensements et des enquêtes. En effet, sous la même rubrique "veau d'élevage de moins d'un an", on trouve le veau de lait, le broutard charolais, le baby-beef engraisé à l'auge, dont la correspondance en UGB est différente. Et comment calculer en toute certitude le nombre d'UTH ? On aurait moins besoin de ces notions pour juger de l'intensivité d'un système, si les statistiques fournissaient des

renseignements qualitatifs, comme les rendements et les revenus, à une échelle plus fine que les évaluations faites au niveau du département. Les travaux de comptabilité et de gestion suppléent à cette carence, mais les regroupements sont faits par types de production et rarement par région agricole. Cet inconvénient est limité pour la Loire, car les exploitations viande sont concentrées dans la plaine de Roanne et que les exploitations laitières, soit en plaine, soit en montagne, sont assez homogènes au nord et au sud du département. Encore faut-il avoir à l'esprit que les exploitations qui donnent leur comptabilité en gestion sont très peu nombreuses (150 sur 18.500 dans la Loire en 1970) et se situent au-dessus de la moyenne.

Quand on est parvenu à dégager ce qui caractérise chaque région, encore faut-il revenir à la réalité, en reconstituant les différences qui existent entre "cantons ruraux" et d'une exploitation à l'autre. Heureusement, en dehors des cas d'espèces, elles s'ordonnent autour d'un nombre réduit de types que la monographie permet de décrire à partir d'exemples représentatifs. On les isole assez aisément à partir d'un certain stade de familiarisation avec le milieu.

Par l'étude statistique et l'observation directe menées en parallèle, le risque est moindre de tomber dans les deux déformations possibles de la recherche, bien définies par Jean Boichard : considérer l'agriculture d'une région comme un secteur d'activité homogène, dont rend suffisamment compte l'étude statistique; étudier le comportement des agriculteurs à travers les multiples cellules de base que sont les exploitations, ce qui conduit à privilégier les exploitations d'avant-garde sur les fermes en difficultés (10). Le recours conjoint aux deux méthodes nous paraît indispensable, même à l'échelle de la région de programme et du pays entier, car si l'appréhension des types d'évolution ne vient pas diriger l'examen des statistiques et en pondérer les résultats, on tombe vite dans l'exercice de style.

## *II - LA TONALITE DOMINANTE : DES AGRICULTEURS PLUS PROCHES DU PAYSAN QUE DE L'ENTREPRENEUR.*

En 1965, le Centre de Gestion des exploitations agricoles de la Loire a tenté l'évaluation du revenu agricole par petite région. Cela permet de constater que l'arrondissement de Roanne ne se différencie guère du reste du département. Le produit brut par ha. de SAU est légèrement inférieur (673 francs au lieu de 760) et la valeur ajoutée par UTH légèrement plus forte (6450 francs au lieu de 6130) (11). Or le département de la Loire reflète la situation de la majeure partie des campagnes françaises. En 1971, le revenu brut par ha. y est de 15% supérieur à celui de l'ensemble du pays (1500 francs au lieu de 1300 francs) tandis que la valeur ajoutée par UTH

inférieur de 23% (15.100 f. contre près de 20.000 f.) (12). On sait que les régions d'agriculture moderne ont la plus forte productivité et se concentrent toujours davantage. Les chiffres témoignent donc de la médiocrité de l'agriculture régionale et de sa dégradation progressive par rapport à la moyenne nationale.

### 1 - une agriculture de la France moyenne

La Loire compte beaucoup de petites exploitations familiales, où la densité de travailleurs reste forte, les investissements limités et qui se consacrent par nécessité aux spéculations animales sous-rémunérées. En 1971, la surface moyenne est de 14,7 ha, contre 20 en France. On compte 7 PAT pour 100 hectares de SAU, contre 10 en France, mais les cultures spéciales sont très réduites. La production animale fournit 78,8% de la production agricole finale, au lieu de 57,2% dans l'ensemble du pays.

Le décalage technique s'exprime dans la comparaison pour 1973 des statistiques annuelles du Ministère de l'Agriculture :

| Rendement en qx/ ha.                           | Loire          | France      |
|--|----------------|-------------|
| blé  | 38             | 46          |
| orge   | 33             | 49          |
| maïs-grain                                     | 46             | 54          |
| potomme de terre                               | 200            | 237         |
| pré naturel de fauche                          | 35             | 48          |
| prairie temporaire                             | 45             | 64          |
| maïs fourrage                                  | 500            | 500         |
| Nombre de bovins par ha de S.F.P.              | 0,86           | 0,76        |
| " de porcins                                   | 0,32           | 0,35        |
| production de lait par vache laitière (litres) | 3150           | 3120        |
| Engrais chimiques                              |                |             |
| kilos d'éléments fertilisants par ha.          | 83             | 165         |
| rapport N.P.K.                                 | 1 - 2,05 - 1,2 | 1 - 1,2 - 1 |

Pour la production végétale, les rendements sont dans l'ensemble de 20% inférieurs à la moyenne nationale (égaux pour le maïs fourrage, inférieurs d'un tiers pour l'orge et le foin des prés naturels). Pour la production animale, les rendements et les densités sont semblables, mais bien au-dessous de ce que peuvent assurer les normes actuelles. La consommation d'engrais est inférieure de moitié et le rapport entre l'azote, l'acide phosphorique et la potasse, qui tend à se rapprocher de l'unité, reste, dans la Loire, fortement déséquilibré.



Enfin, la mentalité traditionnelle continue de marquer la personnalité de base. Cela se ressent au niveau de l'attachement à la terre et de la permanence de l'individualisme. On ne compte que neuf communes remembrées dans le département et l'esprit d'association est peu développé : il n'y a sur le plan de la commercialisation par exemple, que 10 groupements de producteurs et 26 organismes collectifs, soit trois fois moins que dans le Rhône. Or "la vitalité des institutions nouvelles aux caractères communautaires affirmés", qui ont marqué la mutation agricole, est "comme une sorte de baromètre, qui renseigne sur les chances de salut d'une région" (13). A ce titre, l'arrondissement de Roanne est encore plus mal partagé que le reste du département. Bien qu'il couvre 38% de la surface de la Loire, on n'y trouve aucune commune remembrée. Sur les 23 CETA du département, il n'en compte que cinq et encore deux sont situés à la périphérie sud. Le taux de coopératisme, c'est-à-dire le nombre d'adhésions à une coopérative de commercialisation rapporté au nombre de chefs d'exploitation de plus d'un hectare, est très bas. Il se situe entre 10 et 25%, alors que dans la plaine et les monts du Forez, il est déjà entre 25 et 50% et qu'il peut dépasser 100 dans les régions progressives ou de vieille implantation coopérative (14). Trois groupements de producteurs seulement y ont leur siège social. Les survivances du genre de vie traditionnel sont attestées par l'importance relative qu'y conserve la pratique de l'échange du blé : elle concerne en 1970 61% de l'ensemble du département, (4400 quintaux sur 7230), pour 16,7% seulement de la collecte (26.500 quintaux sur 160.000) (15).

## *2 - Plaine et montagne, zones d'indifférence*

Le Roannais et le Beaujolais Textile se sont donc comportés en face de la mutation comme des "zones d'indifférence ou d'imitation très lente"(8). Et cela se vérifie autant pour la plaine d'effondrement prolongée au nord-ouest par le Brionnais, que pour les massifs anciens qui l'encadrent. Cette disposition se retrouve d'ailleurs dans le sud du département de la Loire, où les Monts du Forez à l'ouest, le Sillon Houiller et les Monts du Pilat au sud, les Monts du Lyonnais à l'est, entourent la plaine du Forez.

### **a) la dualité des structures**

La dualité entre la plaine et la montagne (voir tableau 2) ne vient pas seulement des conditions naturelles, mais des structures d'exploitation héritées du passé. On se rappelle que les parties basses ont été désertées à cause des fièvres jusqu'au second Empire, alors que les reliefs ont longtemps retenu les hommes. En 1970, la Plaine de Roanne conserve une densité de population agricole (15), (voir figure 43), inférieure de moitié à celle

Tableau 2 - L'opposition des structures d'exploitation entre la plaine et la montagne : l'exemple de l'arrondissement de Roanne

| 1-Str. sociales agraires                            | Plaine<br>Roanne | Côte de<br>Roanne | Mts de<br>Madeleine | Plateau<br>Neulise | Mts Lyonnais<br>Loire | con<br>Belmont |
|---|------------------|-------------------|---------------------|--------------------|-----------------------|----------------|
| Nb. exploitations 1955                              | 2860             | 1397              | 1325                | 2243               | 4319                  | 708            |
| 1964  | 2310             | 1050              | 1060                | 1810               | 2260                  |                |
| 1970  | 1717             | 795               | 906                 | 1572               | 1929                  | 367            |
| S. moy./expl <sup>ON</sup> 1955                     | 14,9 ha          | 14,7              | 8,7                 | 13,75              | 11,3                  | 7,8            |
| 1964  | 17,9             | 15,9              | 9,6                 | 15,5               | 13,4                  |                |
| 1970(a)   | 22,5             | 14,3              | 11,6                | 18,5               | 14,6                  | 14,3           |
| % expl. de -20 ha 1955                              | 74,8 %           | 78,3              | 90                  | 78,25              | 87,8                  |                |
| 1964  | 68,7             | 74,7              | 81                  | 73                 | 83                    |                |
| 1970(a)   | 56,2             | 77,3              | 82                  | 63                 | 79                    | 81             |
| % S. expl. -20 ha 1964                              | 28%              | 50                | 60                  | 43,4               | 65                    |                |
| 1970  | 19,6             | 56                | 47,6                | 32,5               | 54,4                  | 56,3           |
| % SAU en FVD 1964                                   | 41%              | 67,5              | 58,5                | 64,7               | 54                    |                |
| 1970(a)   | 43,3             | 67,1              | 58                  | 57,7               | 55                    |                |
| 2-Pop. agr. et actifs agr.                          |                  |                   |                     |                    |                       |                |
| D <sup>k</sup> . pop. agr./km <sup>2</sup> SAU 1964 | 19,75            | 26,2              | 36                  | 25,3               | 31                    |                |
| id. landes exclues 1964                             | 20               | 33,5              | 41,7                | 27,4               | 33,3                  |                |
| id./km <sup>2</sup> SAU <sup>e</sup> 1970(a)        | 16,25            | 25                | 26                  | 19,8               | 27,5                  | 29,3           |
| nb. ha SAU/UTH 1964                                 | 12,4             | 9,4               | 9,6                 | 11                 | 8,1                   |                |
| % chef expl. +50 ans 1970                           | 52,6%            | 53                | 55,7                | 50,5               | 45,7                  | 51             |
| " -35 ans 1955                                      | 10,8             | 7,4               | 12,4                | 11                 | 20                    |                |
| % chefs exploitation<br>à tps complet sur 1964      | 62%              | 63                | 47                  | 66                 | 79                    |                |
| exploitation 1970                                   | 57,8             | 62,8              | 50,2                | 68,7               | 69,1                  | 71,8           |
| à 1/4 tps " 1970                                    | 21,7             | 16,2              | 27,4                | 15,5               | 13,3                  |                |
| avec act. ext <sup>re</sup> ppale 1970              | 18,5             | 12,1              | 23                  | 13,3               | 13                    | 20,4           |
| de -5ha av. act. ext.<br>à agricole 1964            | 31               | 29                | 38                  | 37                 | 48                    |                |

(a) S.A.U. en 1955, S.A.U.e (utilisée = SAU-sols et cour-landes pâturées) en 1970

- Sources - INSEE, Ministère de l'Agriculture, R.G.A. de 1955 ( )  
 - D.D.A. Loire, Où en est l'agriculture dans le département de la Loire ?  
 ( ) pour 1963  
 - D.D.A. Loire, Résultats du recensement de l'agriculture ( 38 ), 1971

Tableau 3 - La diminution du nombre des exploitations de 1955 à 1970

| Taux moyen<br>annuel en % | Pl.<br>Roa. | Brion-<br>nais | Côte<br>Roan. | Mts<br>M. | Pl.<br>Neul. | Mts L.<br>(Loire) | con<br>Belm. | Mts L.<br>(Rhône) | MALT<br>(a) | Loi-<br>re | Fran-<br>ce |
|---------------------------|-------------|----------------|---------------|-----------|--------------|-------------------|--------------|-------------------|-------------|------------|-------------|
| de 1955 à 1963            | -2,5        | -              | -3,4          | -2,5      | -2,3         | -2,6              | -            | -                 | -           | -2,2       | -2,1        |
| de 1963 à 1970            | -3          | -              | -2,5          | -2        | -1,9         | -2,1              | -            | -                 | -           | -3,1       | -2,8        |
| de 1955 à 1970            | -2,7        | -2,35          | -2,8          | -2,2      | -2           | -2,5              | -3,3         | -2,4              | -3,3        | -2,4       | -2,5        |

(a) MALT = cantons de Monsols, Amplepuis, Lamure, Thizy

de la montagne, où elle dépasse 30 hab. au km<sup>2</sup> de SAU, si l'on exclut les landes pâturées. La surface par UTH est de 12 ha. en plaine, de 8 ha. en montagne et de 10 ha. sur le plateau de Neulise. Pourtant, la population active agricole n'est pas plus vieille en montagne, et l'on trouve dans les Monts du Lyonnais une structure d'âges exceptionnellement jeune en 1955. La montagne est caractérisée par la petite exploitation familiale en faire-valoir direct. La surface moyenne comprise entre 11 et 15 hectares suivant les petites régions, reflète bien la réalité, puisque 75 à 83% des exploitations ont moins de 20 hectares et couvrent en 1964 entre la moitié et les deux tiers de la SAU. Dans la plaine de Roanne au contraire, les petites exploitations d'une dizaine d'hectares au plus, les "locateries", souvent en faire-valoir direct, s'opposent aux "domaines" d'une quarantaine d'hectares, détachés des grandes propriétés et exploités le plus souvent, jadis en métayage et aujourd'hui en fermage. Les trois quarts des exploitations ont moins de 20 ha., mais ne couvrent que le quart de la SAU.

Ces oppositions se sont encore renforcées depuis 1955. Mis à part la Côte Roannaise qui enregistre un recul de 30%, la population agricole a diminué un peu plus vite de 1964 à 1970 dans la Plaine de Roanne (-18,5%) qu'en montagne (-16% dans les Monts du Lyonnais et de la Madeleine). Le taux annuel de diminution des exploitations agricoles est légèrement plus élevé de 1955 à 1970 dans la plaine de Roanne que le taux national, et l'on constate ici, comme en France, une diminution plus rapide depuis 1965, à l'inverse de la montagne (tableau 3). Le pourcentage d'exploitants à temps partiel a continué à augmenter dans la Plaine de Roanne et les Monts du Lyonnais, alors qu'il s'est stabilisé ou a diminué ailleurs.

#### b) La montagne tenue à l'écart de l'agriculture progressive

L'agriculture de montagne pouvait évoluer entre le type I défini dans "La France sans paysans" (17), où dominent les petites exploitations traditionnelles et le type II où l'emportent les exploitations progressives. Elle est restée de type I, en dépit de la présence de quelques foyers d'évolution au sud et du dégagement récent d'exploitations viables. Ce n'était pas une fatalité comme le fait ressortir la comparaison entre le nord et le sud de la P.R.A. Monts du Lyonnais dans le Rhône. Le nord, qui correspond à la montagne manufacturière (cantons de Monsols, Lamure, Thizy, Amplepuis et Tarare) s'oppose à la région "privilegiée" que sont devenus les Monts du Lyonnais proprement dits. On y pratique une agriculture intensive, résolument spécialisée dans le lait, avec un recours important au hors sol, pour les porcs en particulier. Un réseau serré d'associations vivantes (CETA, CUMA, groupements

de producteurs, "nurseries" coopératives de veaux) regroupe une proportion suffisamment forte d'exploitants pour que le dynamisme l'emporte.

Tableau 4 - L'opposition entre le nord et le sud de la P.R.A. Monts du Lyonnais (Rhône d'après le R.G.A. 1970)

|                             | Haut Beaujolais<br>et monts de Tarare | Monts du Lyonnais |
|-----------------------------|---------------------------------------|-------------------|
| surface totale              | 72.300 ha.                            | 44.500 ha.        |
| S.A.U.                      | 38.750                                | 28.600            |
| population agricole         | 9.080                                 | 11.230            |
| densité par ha. S.A.U.      | 23,5                                  | 39,2              |
| S.A.U./S.totale             | 53,5%                                 | 64,3%             |
| terres labourables/SAU      | 17,3 %                                | 36 %              |
| céréales/T.L.               | 41,8 %                                | 50 %              |
| cult. fourragères/T.L.      | 36,8 %                                | 34,2 %            |
| autres cultures/T.L.        | 18,8 %                                | 15,8 %            |
| S. toujours en herbe/S.A.U. | 74,3 %                                | 70,4 %            |
| coeff. intensivité (9)      | 109                                   | 138               |
| nb. bovins/ha.S.A.U.        | 0,7                                   | 1,1               |
| vaches laitières/bovins     | 55 %                                  | 71,5 %            |
| nb. porcs/ ha.S.A.U.        | 0,12                                  | 0,47              |
| nb. brebis-mères            | 6600                                  | 3000              |
| nb. caprins                 | 5250                                  | 1700              |

c) La plaine fossilisée par l'élevage charolais.

On peut étendre à la plaine de Roanne et à la Sologne Bourbonnaise, ce que Jean Boichard écrivait du Nivernais d'entre Loire et Allier. "Bien plus qu'aux régions voisines du Massif Central cristallin et parcellé, c'est aux plaines cérélières de la Région Parisienne que ressemble cette contrée. Certes, on y fait de la viande, au lieu d'y faire du blé. Mais comme en Brie, Valois et Vexin, nous sommes ici dans une zone caractéristique du capitalisme agraire, où l'on voit s'associer une grande propriété plus ou moins absentéiste et une grande exploitation où le fermage domine largement" (18).

Pourtant, les exploitants des domaines étaient restés en 1955 des paysans : un tableau du RGA de 1955 révèle que 4,2% seulement des exploitants avaient effectué dans l'année plus de 500.000 francs de dépenses techniques, pour le matériel, le bâtiment et les frais de vétérinaire. On est toujours loin aujourd'hui de l'entreprise agricole, en dehors de l'aristocratie des emboucheurs et éleveurs de reproducteurs et de quelques modernes exploitants laitiers. La fidélité aux pratiques extensives de l'élevage charolais a écarté toute transformation profonde. Malgré une marge brute à l'hectare double de celle de la S.T.H., les labours n'occupent que le cinquième de la surface utilisée. Ils sont d'ailleurs interdits par la plupart des baux. Le nombre de bovins par hectare de S.A.U. ne dépasse pas l'unité. Les améliorations foncières sont inexistantes : il y a 440 hectares drainés et 112 hectares irrigués, contre 5.350 dans la plaine du Forez. Le revenu agricole calculé par le Centre de Gestion de la Loire, à partir de la comptabilité de dix exploitations produisant de la viande n'est que de 434 francs par hectare en 1971. (19). Si le système se conçoit en grande surface, car "il est toujours plus commode de vivre en économisant ses peines, quand on dispose d'un vaste capital foncier", comme le remarque J. Boichard (18), il se maintient contre toute logique, en petite exploitation familiale, spécialement dans le Brionnais où les exploitations de 5 à 35 ha. forment les 4/5 des exploitations de plus de 5 ha. et occupent 45% de la S.A.U. Le revenu agricole par UTH tombe à moins de 700 francs par mois (34). Ce système, <sup>qui passe</sup> toujours pour apporter prospérité et prestige, s'est maintenu en dépit de la modification des conditions économiques qui l'avaient justifié.

Les pays d'élevage charolais se retrouvent aujourd'hui dans les campagnes traditionnelles de type I, alors que dans la plaine du Forez, l'évolution partie des riches chambons gagne les médiocres vareennes. Elle a accueilli le maïs-grain et s'affirme de plus en plus comme la grande région céréalière du département : avec 30% de la surface emblavée, elle a assuré en 1970, 70% de la collecte, dont 35% pour le blé et 90% pour le maïs (15). Le coefficient d'intensivité dépasse aujourd'hui celui des Monts du Lyonnais et la densité d'UGB par ha. de S.F.P. a pour le moins rattrapé : celle de la plaine de Roanne.

(voir tableau 5)

.../...

Tableau 5 - Les différences d'intensité du système agricole entre la plaine de Roanne et la plaine du Forez.

|                               | Plaine de Roanne | Brionnais  | Plaine du Forez |
|-------------------------------|------------------|------------|-----------------|
| surface totale                | 52.400 ha.       | 40.000 ha. | 75.800 ha.      |
| population agricole           | 6.600            | 5.600      | 10.400          |
| densité par ha. SAUE          | 16,5             | 17,5       | 20              |
| SAUE/S.totale                 | 76%              | 80,3%      | 76%             |
| terres labourables/SAUE       | 21,4 %           | 11,7 %     | 46%             |
| céréales/SAUE                 | 10,5 %           | 5,5 %      | 26,5 %          |
| maïs-grain/SAUE               | 0,75 %           | 0,66 %     | 8,3 %           |
| cultures fourragères/SAUE     | 7,7 %            | 4,8 %      | 15 %            |
| S.T.H. / S.A.U.E.             | 77 %             | 87,3 %     | 52,7 %          |
| coefficient d'intensivité (9) | 117              | 105,5      | 157             |
| nb.bovins/ha.SAUE             | 1                | 1,06       | 0,73            |
| " /ha. SFP                    | 1,1              | 1,1        | 0,92            |
| % vaches laitières/bovins     | 14%              | 7,3%       | 53%             |
| nb.porcins/ha. SAU            | 0,22             | 0,15       | 0,42            |

### 3 - le poids des forces traditionnelles

On pourrait ajouter aux exemples des monts du Lyonnais et de la plaine du Forez, celui de la côte du Forez, qui a réussi autour de la coopérative de Trélins, la conversion de son vignoble alors que celui de la Côte Roannaise décline. A partir de situations proches, le Roannais et le Beaujolais Textile se sont montrés beaucoup moins dynamiques que les pays voisins du sud. Si les handicaps des structures de base n'ont pas pu être bousculés, cela tient pour une bonne part à l'influence conservée par les courants de pensée traditionnels, représentés ici par les organisations du Sud-Est.

a) les limites de l'influence professionnelle à long terme de la J.A.C.

Si nous considérons les exploitations concernées par deux institutions qui ont accompagné la mutation agricole, les CETA et la gestion de la comptabilité, on est frappé à la fois par leur petit nombre et leur concentration spatiale (voir figure 45)



Tableau 6 - L'implantation des CETA et des exploitations en gestion comptable en 1970, dans l'arrondissement de Roanne (20).

| Région agricole           | CETA  | exploitations<br>en gestion | de 10<br>-20 ha. | de 20 à<br>30 ha. | de 30 à<br>55 ha. | de 55 à<br>80 ha. | + de<br>80 ha. | indéter-<br>minées |
|---------------------------|-------|-----------------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|----------------|--------------------|
| Monts de la Madeleine     | 2     | 6                           | 3                | 1                 | 1                 | 1                 | -              | -                  |
| dont sud                  | 2     | 4                           |                  |                   |                   |                   |                |                    |
| Côte Roannaise            | 1/2   | 2                           | 2                | -                 | -                 | -                 | -              | -                  |
| Plaine Roannaise          | 1 1/2 | 28                          | -                | 8                 | 11                | -                 | 5              | 4                  |
| dont S.O                  | 1 1/2 | 17                          | -                | 2                 | 8                 | -                 | 4              | 3                  |
| " s <sup>r</sup> Charlieu | -     | 8                           | -                | 4                 | 3                 | -                 | -              | 1                  |
| Plateau de Neulise        | -     | 7                           |                  |                   |                   |                   |                |                    |
| dont rive droite          |       | 7                           | -                | 2                 | 5                 | -                 | -              | -                  |
| Monts du Lyonnais         | 3     | 8                           |                  |                   |                   |                   |                |                    |
| dont sud                  | 3     | 8                           | 5                | 3                 |                   |                   |                |                    |

La majeure partie de l'arrondissement n'est pas concernée. La plupart des exploitations du sud de la plaine de Roanne qui ont leur comptabilité en gestion, disposent de grandes surfaces et se sont toujours rapprochées de l'agriculture d'entreprise. Le développement autonome de la paysannerie intéresse seulement cinq foyers situés dans la montagne ou à la périphérie de la plaine : le secteur de Charlieu, l'est du plateau de Neulise, les contreforts des monts de Tarare, le sud des monts de la Madeleine et le sud de la côte Roannaise. Or ce sont autant de points forts de la Jeunesse Agricole Chrétienne dans ses belles années, entre 1940 et 1950-55, comme le montre la figure 45 (21).

Une solide implantation jacobine apparaît une condition nécessaire, comme l'indique à contrario le vide de la plaine. C'était pourtant une région de forte pratique religieuse, mais l'élevage charolais assurait une sécurité telle que les jeunes n'attendaient plus grand'chose d'une réflexion solidaire. Curieusement, la JAC était davantage présente dans la partie bourbonnaise déchristianisée : c'est la réaction militante d'une minorité, qui peut difficilement entraîner la masse. La J.A.C. n'a pas beaucoup mordu non plus sur les villages de paysans-ouvriers de la Côte ni aux environs de Roanne, où



l'avenir semblait devoir passer plus par la ville que par les champs. Mis à part le secteur de Saint-Just-en-Chevalet, trop isolé pour accueillir des idées nouvelles, la zone de diffusion de la JAC correspond à la montagne et à la demi-montagne, à forte pratique religieuse et où les jeunes, nombreux sur de petites exploitations familiales, sont inquiets pour le lendemain. Les inégalités de répartition dans le détail s'expliquent par le plus ou moins grand rayonnement des aumôniers ou des militants.

Mais la présence de la JAC n'est pas une condition suffisante au "décollage" de la paysannerie traditionnelle. Dans les campagnes manufacturières, où l'attention était dispersée entre la terre et le métier, la réussite agricole est limitée à quelques individus, noyés dans le milieu. C'est ce qu'atteste l'absence de CETA dans les secteurs de Charlieu et de Saint-Symphorien, en dépit du nombre relativement élevé d'exploitations en gestion. Dans le canton de Belmont, pays par excellence du genre de vie mixte, l'absence d'initiatives locales est manifeste. Des équipes suffisamment nombreuses pour constituer des centres pionniers ne se sont vraiment dégagées qu'à la périphérie méridionale : au sud de la Côte Roannaise, avec le CETA de Villemontais; au sud des Monts de la Madeleine, avec les CETA de Crémeaux et de Saint-Martin-la-Sauveté; au contact des Monts du Lyonnais, avec les CETA de Violay, de Panissières et de Saint-Martin-Lestra. Les zones progressives satisfont tout un complexe d'exigences : des régions chrétiennes, une population agricole dense et jeune, l'influence de la ville ni trop sensible ni trop lointaine, l'absence de ressources de complément. On pense à la parabole du semeur, à la semence qui tombe le long du chemin, sur le sol pierreux, dans les épines et, enfin, dans la bonne terre... L'ampleur de ces restrictions montre bien la force de la tradition.

b) un fief du Sud-Est.

Le comportement reste dicté par l'environnement de "région blanche". Le "Journal de Roanne" de Louis Mercier s'est prolongé après la Libération sous un nouveau titre, "Le Pays Roannais". Il a éliminé ses concurrents et est pratiquement le seul journal à être lu dans les campagnes. Si l'Union du Sud-Est n'est plus depuis 1940 "Union des syndicats agricoles" (22), elle continue de faire sentir son influence. En effet, elle a reconstitué ses services dans le cadre régional après la Libération, tout comme la Coopérative de Landerneau, alors que les organisations concurrentes se créaient ou se reconstituaient dans le cadre du département. Dans ses fiefs, elle est omniprésente avec les caisses locales des Mutuelles Incendie et Accidents dans chaque village; les guichets de la Caisse Régionale du Crédit

Agricole, doublée depuis 1966 par ceux de la Caisse d'Economie du Sud-Est (23); les dépôts de la Coopérative Agricole, au moins dans chaque chef-lieu de canton. Prenant en compte l'exode rural et les mutations professionnelles, elle met à la disposition des anciens exploitants et aides familiaux qui travaillent à la ville, ses organismes de crédit et une mutuelle-maladie, la SAMDA. Ce réseau dense et vivace, intimement lié à la vie sociale et très décentralisé, distille l'idéologie de l'Union, restée très proche de celle des fondateurs, à l'inverse de la Coopérative de Landerneau qui a été prise en mains par les agriculteurs qui ont accepté l'évolution.

L'Union du Sud-Est, tout au moins jusqu'à ces dernières années, car la disparition des vieux exploitants risquait de lui faire perdre sa clientèle, refusait toute concession à la mutation et se voulait le recours des paysans dépassés par le progrès, ces "braves petits" exploitants familiaux, qui sont le rempart de la stabilité politique. Elle veille avec un soin jaloux à la conservation de chacune de ses branches (24), afin de garantir le pluralisme et de se protéger contre la mainmise de l'Etat, toujours considéré comme l'hydre tentaculaire qui menace les libertés. La coopérative ne commercialise que "des produits qui ont fait leurs preuves", ce qui derrière le louable souci d'éviter à l'utilisateur de faire les frais de l'expérimentation, signifie aussi le peu d'empressement, voire l'hostilité face aux techniques nouvelles, comme la prairie temporaire ou l'ensilage. L'Union s'est peu avancée dans le domaine des coopératives de vente et des groupements de producteurs. Il y a certes dans cette attitude une méfiance légitime envers les grands organismes comme l'ORLAC, où l'adhérent risque de n'être plus qu'un numéro, privé de la possibilité d'exercer un contrôle réel. Mais on y trouve aussi l'attachement à la conception libérale, selon laquelle la coopérative doit se borner à un rôle de témoin, face aux excès du secteur privé. Pour l'Union du Sud-Est, l'agriculteur n'a pas à sortir de son rôle de producteur ni à prendre des initiatives pour contrôler la commercialisation de ses produits. Par attachement à l'individualisme, elle répugne à la règle de l'apport total et considère les règles de discipline de production et de mise en marché comme un premier pas vers l'étatisation. Le Sud-Est accepte de patronner des accords avec les négociants, comme dans le cas du groupement porcin de Charlieu, pour faire bénéficier les agriculteurs de services et de garanties qu'ils ne pourraient obtenir individuellement, dans la mesure où ils n'ont pas à observer de contraintes. Cette conception fait du paysan un mineur, auquel on concède des responsabilités de second ordre, comme la gestion d'une caisse locale d'assurance, mais qui a toujours besoin de tuteurs. Elle prolonge jusqu'à nos jours autour de lui l'atmosphère de la société ruralo-chrétienne, "où l'Eglise, le chatelain ou le gros propriétaire

terrien assurent la cohésion d'un régime agraire de type individualiste, où chaque ferme s'isole derrière ses haies", au milieu de ses terres, suivant la description qu'en a faite Michel Barnaud pour le Charolais et le Brionnais (25). Cette atmosphère ne prédispose pas le paysan à prendre son destin en mains.

Or le Roannais et le Beaujolais Textile demeurent un fief du Sud-Est. Les mutuelles sont présentes partout. La Caisse Régionale de Crédit Agricole l'emporte dans le Brionnais et le Haut-Beaujolais. La Coopérative Agricole se trouve pratiquement sans autres concurrents que les négociants privés. Ses dépôts sont parmi les plus importants de l'Union. Charlieu est le second avec plus de 5 millions de C.A. pour l'exercice 1972-1973. Derrière lui on trouve Roanne- Le Coteau avec 4 millions, La Clayette et Chauffailles avec plus de 2, Saint-Martin-d'Estreaux, Marcigny, Bourg-de-Thizy, Tarare avec un million et demi, Amplepuis et Saint-Just-en-Chevalet avec le million, sans parler des plus petits. La Coopérative Blé-Approvisionnement de la Loire, ouverte à la modernisation et qui s'est organisée à la Libération à partir de la plaine du Forez, commence juste à pénétrer dans l'arrondissement de Roanne. Elle a ouvert un dépôt en 1967 à Saint-Germain-Lespinaisse et un second au Coteau en 1973. Elle est bien implantée sur les marges méridionales : Saint-Germain-Laval, Feurs, Panissières, Boën-sur-Lignon.

Le poids du passé s'exprime dans la difficulté à mettre en place un syndicalisme agricole moderne. Ce n'est pas que les leaders de qualité manquent. L'arrondissement fournit de nombreux responsables départementaux, à commencer par Claudius Piot, président de la FDSEA de 1966 à 1975, parvenu cette année au terme de son mandat et qui est resté fidèle aux conceptions du CNJA des origines (26). Mais le dialogue est difficile avec des exploitants âgés, installés sur des surfaces trop petites et qui n'ont pas été préparés à la mutation. La tendance majoritaire à la FDSEA depuis 1966 n'a jamais pu présenter de liste aux élections à la Chambre d'Agriculture dans l'arrondissement de Roanne (27). En 1974, la liste qui rassemble des candidats attachés à l'esprit du Sud-Est, a continué à l'emporter avec 55% des suffrages exprimés, et 28% des inscrits. Or, les résultats dans le reste du département vont contraindre son leader à quitter la présidence de la Chambre d'Agriculture de la Loire, et, par là même, la présidence de l'Assemblée Permanente des Présidents de Chambres d'Agriculture, comme il avait dû quitter en 1966 la présidence de la FDSEA. Celui-ci, Pierre Collet, est éleveur sur un domaine d'une soixantaine d'hectares à Pouilly-les-Nonains, à quelques km. à l'ouest de Roanne. Comme René Blondelle, auquel il succéda, il a le don de ne rien dire qui puisse faire douter de sa solidarité d'intérêts avec le paysan le plus démuné. Or s'il fut choisi par les céréaliers

pour succéder à un céréalier, c'est qu'il conciliait en sa personne, les agriculteurs du sud de la Loire, qui sont parvenus à s'imposer sur le plan syndical, et les entrepreneurs du centre du Bassin Parisien, auquel le rattachent et le conservatisme et le capitalisme commercial et foncier qui caractérise l'élevage charolais.

Les deux listes qui s'opposent à la sienne représentent les laissés pour compte de l'agriculture. Elles recueillent chacune 21% des suffrages. Le MODEF est surtout implanté dans le canton de La Pacaudière, c'est-à-dire le Bourbonnais rouge, où il a 38% des voix, et dans les secteurs où les paysans-ouvriers sont nombreux, comme la Côte Roannaise et autour de la mine de Saint-Priest-Laprugne. L'autre liste, dite de "La Propriété Agricole", strictement locale, ne cache pas son caractère réactionnaire. Elle est hostile à toute forme d'intervention de l'état ou de la profession, qui limite le droit de propriété et l'individualisme du chef d'exploitation. Elle a mené des campagnes contre les projets de remembrement, les SAFER, les groupements de producteurs. Hostile au progrès technique, elle se fait le chantre de la culture biologique. Ses voix sont à peu près également réparties dans tout l'arrondissement.

### *III - UNE INCONTESTABLE EVOLUTION*

Cependant les exploitations qui nous apparaissent aujourd'hui traditionnelles sont bien différentes de ce qu'elles étaient avant la mutation. La motorisation, l'augmentation de la production et l'installation dans l'économie de marché se sont généralisées. Si les transformations n'ont pas été suffisantes pour assurer dans la plupart des cas, surtout à partir de 1964, le franchissement du seuil de l'entreprise viable, il ne faudrait pas en conclure que la moyenne agriculture française ait été une agriculture immobile.

#### *1 - l'évolution des structures foncières*

##### a) le faible accroissement de la surface moyenne

Le nombre des exploitations a diminué du tiers à la moitié entre 1955 et 1971. La plupart des exploitations restent cependant de petite taille. La S.A.U.E. moyenne est inférieure à 15 ha. dans la montagne et légèrement supérieure à 20 ha. dans la plaine. L'accroissement a été d'autant moins sensible que le point de départ était bas : le contraste est encore accentué entre la plaine et la montagne.

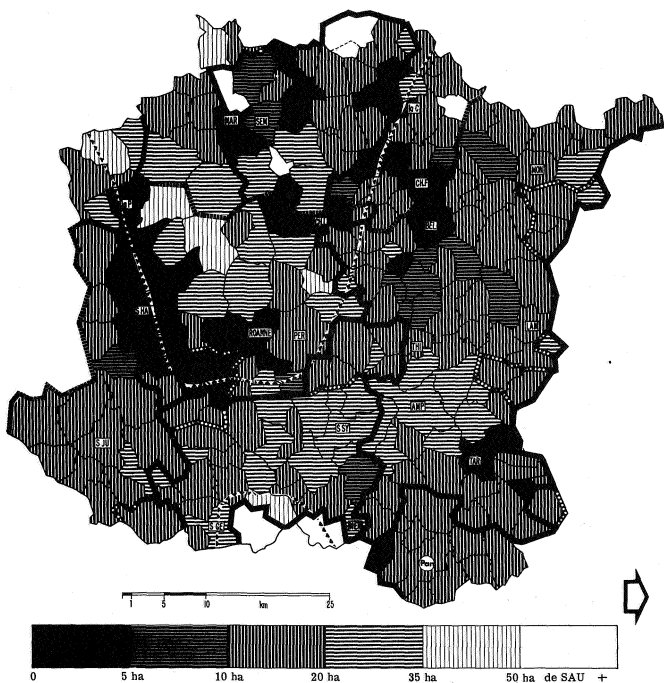
Tableau 7 - Diminution du nombre des exploitations et augmentation des surfaces entre 1955 et 1970

|                          | diminution<br>du nb. des<br>exploitat. | S.A.U.E.<br>my.(1970) | différence<br>/ 1955 | S. occupée par<br>expl.+20 ha.<br>(1970) | différence<br>/1955 |
|--------------------------|--|-----------------------|----------------------|--|---------------------|
| Plaine de Roanne         | 40%                                    | 22,5 ha.              | + 7,6 ha             | 71,6%                                    | + 8,4%              |
| Brionnais                | 34                                     | 20,8                  | + 7                  | 72,1                                     |                     |
| Plateau de Neulise       | 30                                     | 18,5                  | + 5                  | 67,5                                     | + 10,9              |
| canton de Belmont        | 47                                     | 14,3                  | + 6,5                | 43,7                                     | + 10,6              |
| Monts de la<br>Madeleine | 32                                     | 14,3                  | + 1,6                | 44                                       | + 6                 |

C'est la plaine de Roanne qui connaît la plus forte augmentation de surface moyenne. Elle possédait les meilleures structures de départ et le taux de disparition des exploitations a été l'un des plus élevés. Il n'est dépassé que dans la montagne manufacturière à genre de vie mixte, dont le canton de Belmont est un bon exemple. Bien qu'il approche de 50%, la surface moyenne n'est encore que de 14,3 ha. La faible augmentation en taille enregistrée dans les Monts de la Madeleine vient de l'abandon d'un quart de la surface cultivée en 1955 et du changement de référence : la SAUE ne tient pas compte des landes non paturées ni des friches. Les exploitations de plus de 20 hectares couvrent maintenant plus des deux tiers de la surface utilisée en plaine, mais encore moins de la moitié en montagne. Dans l'ouest des Monts de la Madeleine et pour la quasi-totalité des Monts du Lyonnais et du Charolais, le groupe des exploitations de 10 à 20 ha est à la fois le plus nombreux et celui qui occupe la plus grande surface.

La comparaison de la répartition des exploitations classées selon la taille, montre que dans la montagne, il y a peu de très petites exploitations et pas de grandes. Dans la plaine, la courbe de 5 en 5 ha est bimodale avec une diminution régulière du groupe de 0 à 5 ha à celui d'entre 25 et 30 ha, avec un nouveau maximum entre 35 et 40 ha. L'importance conservée par les exploitations inférieures à 5 ha s'explique par la proximité de la ville qui facilite les mouvements pendulaires des paysans-ouvriers. La médiane située dans le groupe de 30 à 50 hectares correspond au domaine, avant les regroupements actuels. Le seuil des 30 hectares constitue d'ailleurs en 1964, le niveau au-dessus duquel le taux de succession apparaît positif, ou ce qui revient au même, le minimum de surface que les agriculteurs considèrent alors comme viable (28).

Fig. Taille des exploitations agricoles 46 A - groupe d'exploitations le plus nombreux



4. B - groupe d'exploitations occupant la SAU la plus forte

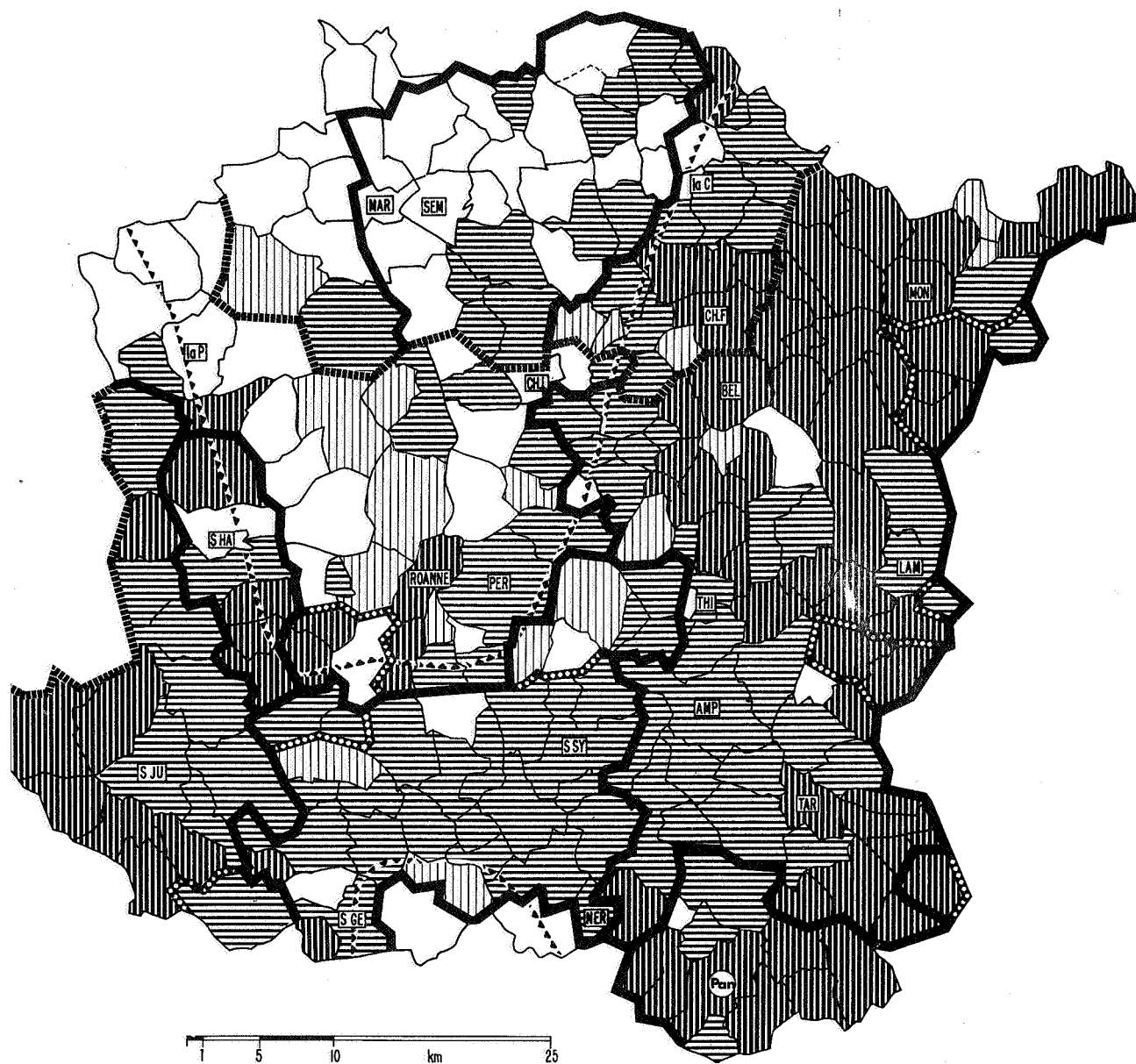


Tableau 8 - Répartition comparée du nombre d'exploitations classées selon la taille en ha en 1970, dans les Monts de la Madeleine et la Plaine de Roanne

| en %             | - 2 ha | de 2 à 5 | de 5 à 10 | de 10 à 20 | de 20 à 50 | de 50 à 100 | 100 et + |
|------------------|--------|----------|-----------|------------|------------|-------------|----------|
| Plaine de Roanne | 10,4   | 12,5     | 13,3      | 20         | 33,9       | 8,7         | 1,2      |
| Mts Madeleine    | 2,7    | 9,6      | 25,6      | 39,5       | 22,3       | 0,3         | -        |
| différence       | + 7,4  | +2,9     | -12,3     | -19,5      | + 10,4     | + 8,4       | + 1,2    |

L'évolution depuis 1955 a renforcé les caractéristiques originelles. Dans les Monts de la Madeleine, le nombre d'exploitations a baissé dans toutes les classes de taille, mais la diminution a surtout frappé les toutes petites (moins de 5 ha) et les grandes (plus de 50 ha). Dans la Plaine de Roanne, le nombre d'exploitations a diminué jusqu'à 30 ha, d'autant plus rapidement qu'on s'éloigne de ce seuil, et a augmenté au delà. C'est maintenant le groupe des exploitations de plus de 50 ha qui occupe la plus grande surface. Il en va de même dans le Brionnais, alors que dans le Plateau de Neulise, fidèle à sa position intermédiaire, c'est celui de 20 à 35 ha (voir figure 46).

Tableau 9 - Evolution comparée du nombre d'exploitations selon la taille entre 1955 et 1970.

|                            | - de 2 ha. | de 2 à 5 | de 5 à 10 | de 10 à 20 | de 20 à 50 | de 50 à 100 | 100 et + | Total  |
|----------------------------|------------|----------|-----------|------------|------------|-------------|----------|--------|
| Mts Madeleine              |            |          |           |            |            |             |          |        |
| Différence                 |            |          |           |            |            |             |          |        |
| - en nb.absolu             | - 31       | - 69     | - 56      | - 163      | - 66       | - 14        | -        | - 400  |
| - en %                     | - 40       | - 44     | - 20      | - 30       | - 24       | - 85        | -        | - 30%  |
| - des taux de 1970 et 1955 | - 1,4      | - 3,5    | + 3,35    | + 0,6      | + 1,7      | - 0,7       | -        | -      |
| Plaine de Roanne           |            |          |           |            |            |             |          |        |
| Différence                 |            |          |           |            |            |             |          |        |
| - en nb.absolu             | - 366      | - 271    | - 271     | - 203      | - 24       | + 137       | + 18     | - 1038 |
| - en %                     | - 64%      | - 54,5   | - 54      | - 34       | - 4        | + 850       | + 450    | - 40%  |
| - des % 1970, 1955         | - 8,4      | - 5,2    | - 4,7     | =          | + 12,1     | + 5         | + 1,2    |        |



MÉTAYAGE

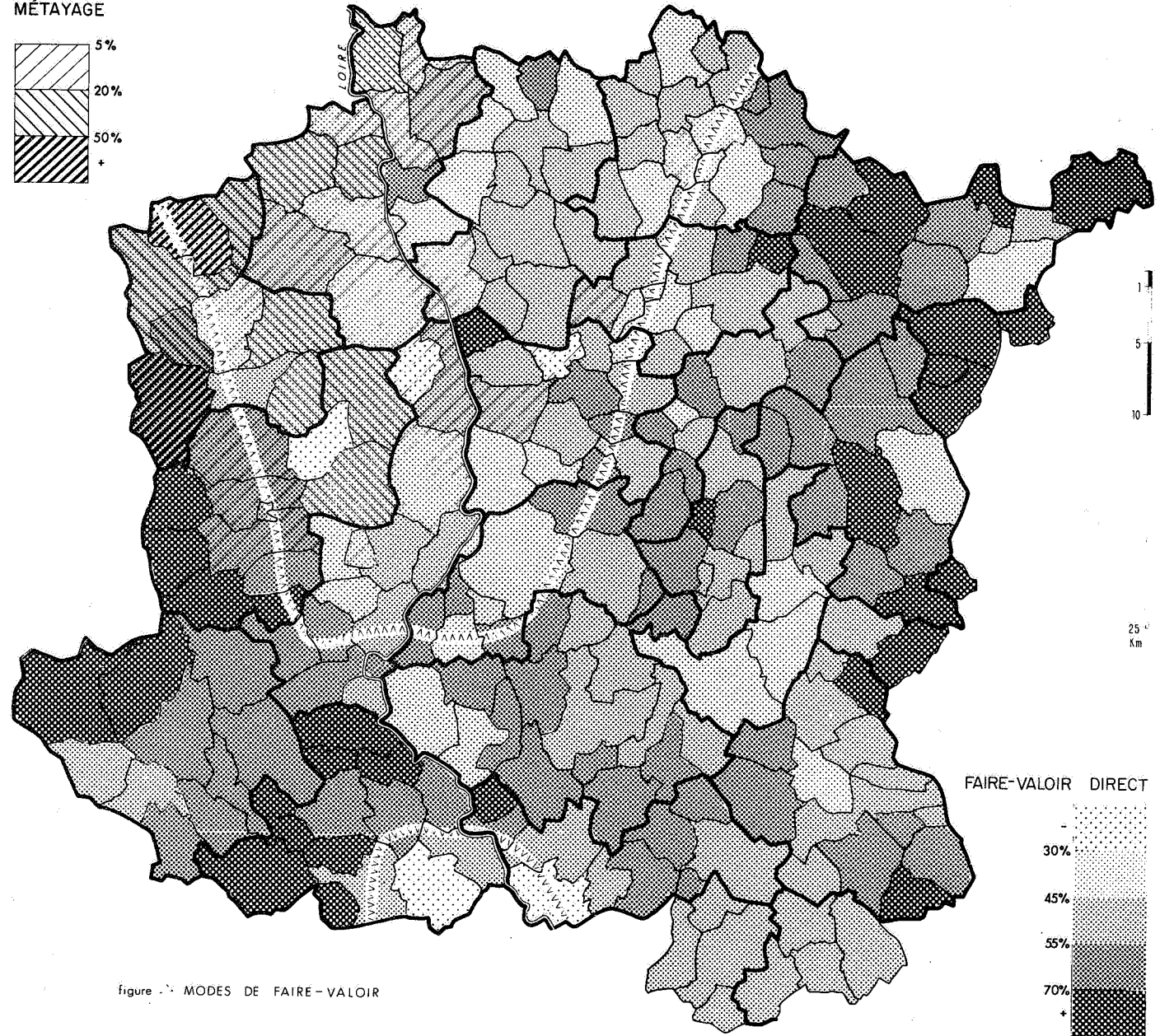
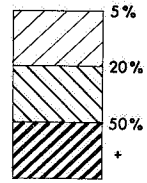


figure 10. MODES DE FAIRE-VALOIR

La concentration des exploitations s'est accompagnée d'une légère augmentation de la surface en faire-valoir direct (F.V.D.), là où le faire-valoir indirect était important : elle est de 2,3% dans la Plaine de Roanne, où il intéressait 59% de la S.A.U. en 1955 et de 1% dans les Monts du Lyonnais, pour 46% de la S.A.U. A l'inverse, on note une diminution de la part de S.A.U. en F.V.D., qui est de 0,5% dans la Côte Roannaise et les Monts de la Madeleine et atteint 7% sur le Plateau de Neulise, où le F.V.D. domine. On constate en effet l'extension des modes mixtes, avec achat de terre au propriétaire non exploitant par le fermier et prise en location par le propriétaire en F.V.D. des surfaces de ceux qui se retirent. Mais la répartition spatiale des modes de faire-valoir s'est peu modifiée entre 1955 et 1970 (voir tableau 2 et figure 47). Le faire-valoir direct l'emporte dans la montagne et le plateau de Neulise (plus de 55% et même plus de 70% de la SAU à la périphérie), sauf à proximité de Roanne et des petites villes manufacturières, où la bourgeoisie locale a acheté de la terre. La plaine de Roanne et la Sologne bourbonnaise, de part et d'autre de la forêt de l'Espinasse, sont des pays de grande propriété, avec propriétaires résidents là, non résidents ici. Depuis le statut de 1946, beaucoup de métayers ont choisi d'être fermiers. Le métayage ne constitue plus de 20% de la SAU que dans neuf communes seulement et plus de la moitié dans une seule.

En fait, toute évaluation sur la part réelle exploitée en faire-valoir direct est bien théorique. Il y a les locations verbales et surtout, depuis 1968, s'est développée la vente d'herbe, c'est-à-dire la cession de l'herbe sur pré au printemps pour une campagne. D'après une enquête de la section fermage de la FDSEA, en 1974, ce phénomène concernait au moins 3% de la SAUE de l'arrondissement de Roanne et jusqu'à 10% dans les communes péri-urbaines, où domine l'élevage charolais. Ce système est avantageux pour le propriétaire, qui n'est pas lié par un bail régulier. Il peut fixer chaque année le prix selon la loi de l'offre et de la demande et vendre à tout moment en terrain à bâtir, ce qui explique pourquoi la vente d'herbe est plus fréquente autour des villes. A la recherche du profit maximum, le preneur n'entretient pas la prairie. C'est souvent un maquignon, un boucher, ou encore un gros exploitant qui peuvent ainsi tourner la législation des cumuls. On comprend l'inquiétude des exploitants familiaux devant l'extension d'un système qui les éloigne de la maîtrise de leur outil de travail : la terre (29).

Fréquemment, le noyau de l'exploitation est formé de terres d'un seul tenant autour des bâtiments. Ce sont les acquisitions actuelles, au fur et à mesure des terres libérées qui accroissent le morcellement et peuvent conduire à un véritable éclatement, particulièrement en système herbager.

Le parcellement s'est atténué par échanges, mais là encore les contrastes entre la plaine et la montagne se sont accentués. Il ne constitue un problème que dans les Monts de la Madeleine et la montagne manufacturière. Dans la plaine, des blocs continus d'une dizaine d'hectares ne sont pas rares, d'autant plus que le bétail charolais doit disposer de vastes enclos. Les Monts du Lyonnais ont toujours eu de bonnes structures et c'est une des explications à l'essor qu'y a connu la nouvelle agriculture.

Tableau 10 - Le parcellaire d'exploitation en 1965

| % d'exploitations   | d'un seul tenant | morcelées (a) | très morcelées (a) | S.moyenne des blocs de culture (b) |
|---|------------------|---------------|--------------------|------------------------------------|
| Monts du Beaujolais<br>C <sup>on</sup> de Belmont               | 12%              | 60%           | 28%                | 1,6 ha.                            |
| Monts de la Madeleine<br>C <sup>on</sup> de St-Just-en-Chevalet | 12,7             | 60,6          | 26,7               | 2,1                                |
| Plateau de Neulise<br>C <sup>on</sup> de St-Symphorien de Lay   | 28,5             | 60            | 11,4               | 4,9                                |
| Monts du Lyonnais<br>C <sup>on</sup> de Feurs (monts)           | 62               | 26,4          | 11,6               | 3                                  |
| Plaine de Roanne<br>C <sup>on</sup> La Pacaud. (nord)           | 22               | 67            | 10                 | 7,5                                |
| C <sup>on</sup> Roanne (plaine)                                 | 30               | 52            | 18                 | 5                                  |

(a) il s'agit de réponses subjectives données par l'exploitant

(b) bien entendu, la surface moyenne des blocs de culture varie avec la taille de l'exploitation. En dessous de 5 ha, elle est de 1,3; au dessus de 50 ha, elle est de 10,4 dans le canton de Roanne (plaine)

Source : Chambre d'Agriculture de la Loire ( 54 ), Inventaire des Exploitations agricoles du canton de ... , 1966.

Favorisé par l'Indemnité Viagère de Départ, on note depuis 1964 un rajeunissement sensible des exploitants, particulièrement marqué dans la Plaine de Roanne (+ 2,8% de moins de 35 ans et -4,2% de plus de 65 ans par rapport à 1955), mais sensible aussi dans les Monts de la Madeleine et le Plateau de Neulise (respectivement + 1,3, - 3,9 et + 1,4 et - 1,2%). Les monts du Lyonnais dans la Loire continuent à avoir les structures par âges les plus favorables, mais l'écart s'est considérablement réduit. Avec la Plaine de Roanne, il n'est

plus que de 2,7% au lieu de 9,8% en 1955, pour les moins de 35 ans.

Tableau 11 - Evolution de la répartition des exploitants par grands groupes d'âges

| Âge des chefs<br>d'exploitations<br>(en %) | Plaine<br>Roanne | Brionnais | Côte<br>Roann. | Monts<br>Madeleine | Plau<br>Neulise | Monts du |       |
|--|------------------|-----------|----------------|--------------------|-----------------|----------|-------|
|  |                  |           |                |                    |                 | Loire    | Rhône |
| - 35 ans 1955                              | 10,8%            | 12,8      | 12,4           | 7,4                | 11              | 20       | 15    |
| 1964                                       | 8                | -         | 8              | 6                  | 10              | 13       | -     |
| 1970                                       | 10               | 8         | 7,4            | 7,3                | 11,4            | 12,7     | 11,6  |
| + 65 ans 1955                              | 22,7%            | 24        | 25             | 25,4               | 20              | 18       | 19    |
| 1964                                       | 21               | -         | 21             | 22                 | 16              | 12       | -     |
| 1970                                       | 16,8             | 20        | 22,4           | 18,4               | 14,8            | 12,3     | 22,6  |

b) la concentration au profit des exploitations viables depuis 1964

Les années 64-65 marquent aussi l'entrée dans une nouvelle phase de la mutation. Dans les premiers temps, la marge de progrès était telle que l'agriculteur pouvait suivre la modernisation sur de petites surfaces. L'application des recommandations d'un C.E.T.A. en matière d'intensification fourragère permettait de doubler le revenu agricole en quelques années et le recours temporaire au hors sol fournissait les moyens pour franchir le seuil des investissements nécessaires. Il ne va pas en être de même plus tard. Les crises des élevages contractuels, la dégradation relative des prix agricoles une fois résorbé le déficit de l'après-guerre, font que l'accroissement de la valeur ajoutée tient maintenant aux économies d'échelles. Or l'utilisation rationnelle des moyens de production demande de grandes surfaces ou au moins de fortes disponibilités en capitaux. La programmation menée en 1964 par le Centre de Gestion de la Loire sur l'avenir des exploitations agricoles du plateau de Neulise en 1985, aboutit à la conclusion que le passage d'un taux de diminution du nombre des exploitations de 2 à 3% entraînerait une augmentation de revenu agricole de 15 à 20% à l'est de la Loire, où la S.A.U. par U.T.H. est de 10,5 ha et de 50 à 60% à l'ouest, où la S.A.U. par U.T.H. est de 15,4 ha. On voit bien l'importance essentielle prise par un potentiel de départ suffisant (30). C'est ce que soulignent les études des économistes réunies par J. Boichard dans son article "Systèmes agricoles et structures d'exploitation en France" (31). Un fort produit par hectare n'est plus réservé aux petites surfaces. En 1967, en polyculture-élevage, il est de 1300 francs pour un niveau de 10 ha de SAU par UTH et de 1100 francs pour 55 ha. Si le revenu agricole (34) par ha. est supérieur dans le premier cas (900 f. au lieu de 450 f.), il n'en est plus de même, et de loin, pour le revenu agricole par UTH (9.000 francs

au lieu de 24.750 f.). En 1969, le coût de revient réel d'un litre de lait tombe de 150 centimes pour une production annuelle de 20.000 litres, soit 7 vaches laitières à 2.900 litres- la lactation moyenne observée en France- à 60 centimes pour 80.000 litres, soit 20 vaches laitières à 4.000 litres. On peut pallier le manque de surface au départ par un niveau d'instruction élevé ou de fortes disponibilités en capitaux, mais ces conditions sont tout aussi sélectives au sein des agriculteurs issus de la paysannerie. En résumé, le seuil des exploitations viables s'est déplacé et l'évolution est cumulative. Les exploitations viables sont condamnées à s'agrandir et ce sont les seules à pouvoir le faire. Elles assurent déjà l'essentiel de la production et ce sont elles qui façonnent l'agriculture de demain.

Or on ne peut demander aux recensements agricoles qui s'en tiennent à des différenciations quantitatives, certes utiles, comme la classe de taille, de les dégager. Heureusement, cette catégorie est assez bien représentée par les exploitations qui donnent leur comptabilité en gestion. Il est difficile d'avoir des séries qui se suivent, puisque l'agriculteur n'accepte cette sujétion que pendant quelques années, mais les centres de gestion définissent des groupes homogènes. On peut comparer leur évolution sur une longue période, même si les unités composantes ne sont plus les mêmes. Il faut bien sûr prendre les résultats obtenus comme des ordres de grandeur (32). On peut se rendre compte ainsi de la concentration de la terre qu'opèrent les exploitations viables (voir tableau 12). Alors que la surface moyenne par exploitation a augmenté de 10% en montagne et de 20% dans la Plaine de Roanne et le Plateau de Neulise, entre 1963 et 1970, elle double au niveau des exploitations laitières familiales suivies en gestion. Elle passe de 15 ha. en montagne et demi-montagne en 1963, à 30 ha. en côteau et demi-montagne en 1973, alors qu'est signalé en 1971 un groupe à 36 ha. de moyenne en "situation difficile", c'est-à-dire en montagne. L'exploitation à 2 UTH est devenue la norme et la SAU par UTH a augmenté de 50%. L'exploitation familiale laitière en plaine a connu une évolution parallèle : elle se situe en 1973 à un peu moins de 30 ha, avec le même rapport de SAU par UTH : une quinzaine d'ha. Au contraire, on ne constate pas d'augmentation sensible pour les exploitations laitières à grande surface, où l'augmentation de productivité de 50% a permis de réduire de 3 à 2 le nombre d'UTH, donc de se passer d'un salarié. Pour l'exploitation viande en grande surface, le maximum longtemps maintenu à 30 ha par UTH est aujourd'hui dépassé. Il s'en suit la réunion de deux ou plusieurs domaines, à la suite de la reprise par le propriétaire exploitant des fermes qui se trouvent libérées ou par achat. La concentration est souvent accompagnée de la constitution de G.A.E.C. familiaux ou d'associations de fait.

Tableau 12 - Evolution des structures et des résultats économiques des exploitations traitées en gestion par groupes, dans la Loire

A - Exploitations familiales, à dominante laitières situées en demi-montagne

|                | 1963    | 1967 | 1972  | 1973  |
|----------------|---------|------|-------|-------|
| surface        | 15,2 ha | 18,1 | 28,5  | 30    |
| nb. UTH        | 1,60    | 1,65 | 1,8   | 2     |
| SAU/UTH        | 9,5 ha  | 10,9 | 15,6  | 15,2  |
| rev.agr./ha    | 780 f.  | 890  | 1080  | 920   |
| rev.agr.net/ha |         |      | 53    | -248  |
| rev.agr./UTH   | 7430 f. | 9750 | 16800 | 12900 |

B - Exploitations laitières en plaine (Plaines du Forez et de Roanne)

|                | en surface moyenne |         |       |       | en grande surface |      |       |       |
|----------------|--------------------|---------|-------|-------|-------------------|------|-------|-------|
|                | 1969               | 1971    | 1972  | 1973  | 1963              | 1967 | 1972  | 1973  |
| surface        | 19,6 ha            | 21,6    | 23,3  | 27,5  | 64,5              | 80   | 61,5  | 62    |
| nb. UTH        | -                  | 1,85    | 1,4   | 1,7   | 3,7               | 3,4  | 2,2   | 2,3   |
| SAU/UTH        | -                  | 13 ha   | 16    | 16    | 18                | 23,5 | 27,5  | 26,5  |
| rev.agr./ha    | -                  | 1540 f. | 1640  | 1300  | -                 | -    | 1230  | 1145  |
| rev.agr.net/ha | -                  | -       | 650   | 165   | -                 | -    | 610   | 445   |
| rev.agr./UTH   | -                  | -       | 18000 | 20400 | -                 | -    | 33800 | 29600 |

C - Exploitations produisant de la viande situées en plaine (Plaine de Roanne surtout)

|                | 1963    | 1967 | en S. moy. |       | en gde. S. |       |
|----------------|---------|------|------------|-------|------------|-------|
|                |         |      | 1972       | 1973  | 1972       | 1973  |
| surface        | 63,5 ha | 66,5 | 41         | 41    | 118        | 118   |
| nb.UTH         | 2,2     | 2,3  | 1,5        | 1,5   | 2,6        | 2,2   |
| SAU/UTH        | 29 ha   | 29   | 26         | 26    | 45         | 46,4  |
| rev.agr./ha    | 830 f.  | 1030 | 635        | 700   | 645        | 535   |
| rev.agr.net/ha | -       | -    | -35        | -13   | 380        | 230   |
| rev.agr./UTH   | 5200 f. | 6800 | 16500      | 17400 | 29000      | 25675 |

// = changement d'échantillons - = nombre inconnu ou non significatif

A - de 1963 à 1967, série de 22 exploitations situées pour la plupart en montagne et demi-montagne ; 1972 et 1973, groupes d'exploitations laitières en "situation intermédiaire entre plaine et montagne", c'est-à-dire plateau de Neulise et zones marginales des massifs.

B - de 1963 à 1967, série de 5 exploitations de 2 UTH  
de 1969 à 1971, série de 7 "exploitations laitières de faible dimension situées dans des conditions favorables"  
1972 et 1973, deux groupes d'exploitations situées en plaine.

C - de 1963 à 1967, série de 6 exploitations charolaises avec polyculture  
1972 et 1973, deux groupes d'exploitations.

Sources - Centre de Gestion des Exploitations de la Loire, Résultats de gestion de

2 - L'augmentation du capital d'exploitation et l'installation dans l'économie de marché.

Le recours au crédit et l'abandon progressif de l'autoconsommation ont profondément modifié les attitudes envers l'argent. Ils peuvent être suivis grâce aux statistiques du Crédit Agricole et à la comptabilité du groupe d'exploitations en gestion.

a) l'essor du Crédit Agricole

Tableau 13 - Evolution de l'activité du Crédit Agricole dans l'arrondissement de Roanne.

| Année | Nb. bureaux | Nb. staires | Nb. comptes | Montant en M.f.1963 |                | Répartition des prêts |      |      |
|-------|-------------|-------------|-------------|---------------------|----------------|-----------------------|------|------|
|       |             |             |             | Dépôts              | Prêts en cours | C.T.                  | M.T. | L.T. |
| 1945  | 1           | -           | -           | 1,7                 | -              | 10%                   | 72%  | 18%  |
| 1952  | 1           | 2550        | -           | -                   | 3,6            | 8                     | 68   | 24   |
| 1957  | 1           | 3700        | -           | -                   | 9,75           | -                     | -    | -    |
| 1960  | 2           | -           | 3330        | 4                   | -              | -                     | -    | -    |
| 1963  | 2           | 3600        | -           | 11                  | 34,5           | 17,6                  | 62,4 | 22,2 |
| 1967  | 5           | 5900        | 11150       | 32,5                | 92,3           | 7,8                   | 71   | 22,2 |
| 1970  | 7           | 6900        | 17360       | 38,5                | 107            | 6,8                   | 75,6 | 17,7 |

M.f = millions de francs; CT = court terme, MT = moyen terme  
L.T. = long terme

- = pas de renseignement

Source : Crédit Agricole de la Loire : archives du siège social, Saint-Etienne

Comme dans toute la France, l'activité du Crédit Agricole a connu dans l'arrondissement de Roanne une remarquable progression. En 1945, il n'existait que le bureau de Roanne; en 1959, a été ouvert celui de Charlieu; en 1964, ceux de La Pacaudière et Saint-Symphorien-de-Lay; enfin en 1970 et 1971, ceux de Balbigny et du Coteau. De 1952 à 1970, le montant des dépôts a été multiplié par 20 et celui des prêts en cours par 30, en francs constants. Certes ce mouvement de fonds repose de plus en plus sur les ruraux qui ne vivent pas du travail de la terre et il n'est pas possible de délimiter leur part. On sait que le décret du 8.6.1959 a permis aux caisses locales d'accorder des prêts à moyen terme pour les habitations principales aux non-agriculteurs résidant dans les communes. Cependant tels qu'ils sont, les chiffres montrent la généralisation de l'usage du chèque et du recours au crédit parmi les agriculteurs. Le nombre des sociétaires est une donnée

précieuse, car cette qualité est réservée aux agriculteurs et aux professions para-agricoles: elle concernait un peu moins d'un exploitant sur quatre en 1952 et s'étend pratiquement à tous en 1970. La Caisse d'Epargne cesse d'être le seul établissement financier fréquenté par les paysans : en 1959, les dépôts des bureaux ruraux sont cinq fois supérieurs à ceux du Crédit Agricole, alors qu'en 1967 il y a égalité (33).

On peut dégager les deux grandes périodes de gonflement du recours au crédit par les agriculteurs. Ce sont les années 1955, 56 et 57, qui correspondent à l'acquisition du premier tracteur et les années 1964 et 65, qui correspondent à la reconstitution du troupeau laitier à la suite de la prophylaxie contre la tuberculose. Ces constatations sont recoupées par l'évolution de la répartition des risques agricoles dans les risques totaux enregistrés par la Banque de France de Roanne: leur part passe de 0,1% en 1951 à 1,3% en 1960, 10,6% en 1967 et 6,1% en 1973.

b) les enseignements des comptabilités d'exploitation.

L'étude des comptabilités des exploitations en gestion (34), qui correspondent assez bien -nous l'avons vu- aux exploitations viables, permet de suivre l'utilisation des moyens financiers. Nous l'avons menée pour les deux types de systèmes agricoles les plus répandus. De 1961 à 1973, le capital d'exploitation par hectare en exploitation laitière familiale de demi-montagne augmente de 50% en francs constants, ce qui, compte tenu du doublement de la surface moyenne pendant le même temps représente son triplement au niveau de l'exploitation. L'augmentation est particulièrement sensible dans les années 63-64, à cause du renouvellement du cheptel vif et de la modernisation des bâtiments d'élevage, ce qui entraîne l'apparition de ce poste. Cela se traduit par le quasi doublement des dettes entre 1963 et 1967. Le taux des capitaux propres passe alors par un minimum de 71% et l'endettement atteint, pour la première fois, le niveau du revenu agricole par hectare. Dans les exploitations viande, le capital d'exploitation reste en 1973 inférieur de 20% à celui de l'exploitation laitière familiale. Mais sa croissance pour tardive qu'elle ait été, fut très forte (+ de 200% en 2 ans) et régulière. Elle s'est accélérée avec la période de conjoncture favorable des prix, comprise entre octobre 1971 et mai 1973. La répartition montre la diminution relative des frais financiers (crédit d'embouche) et de matériel, au profit de la modernisation des bâtiments d'élevage au niveau des grandes surfaces, et de l'acquisition de cheptel vif, grâce au plus fort chargement des prairies.



Tableau 14 - Evolution du capital d'exploitation et des charges par hectare.

| en f/ha                       | en expl.lait. de demi-<br>montagne |      |      |      | en expl. viande |       |       |         |     |
|-------------------------------|------------------------------------|------|------|------|-----------------|-------|-------|---------|-----|
|                               | 1961                               | 1963 | 1967 | 1973 | 1961            | 1963  | 1967  | 1973    |     |
| capital d'expl <sup>on</sup>  |                                    |      |      |      |                 |       |       |         |     |
| en f. constants               | 2280                               | 2450 | 3513 | 5600 | 1400            | 1600  | 2200  | 4350    |     |
| en f. 1963                    | 2420                               | 2450 | 3200 | 3600 | 1530            | 1600  | 2000  | 2800    |     |
| dettes en f.1963              | //                                 | 523  | 935  | 790  |                 | 400   | 600   | 620     |     |
| % de capitaux<br>propres      | //                                 | 78,5 | 71%  | 78%  |                 | 75%   | 70%   | 78%     |     |
| Répartition du<br>capital     |                                    |      |      |      |                 |       |       | (a) (b) |     |
| - circulant                   | //                                 | 10%  | 9%   | 9%   |                 | 18%   | 13%   | 11%     | 13% |
| - bâtiment                    | //                                 | -    | 11%  | 11%  |                 | -     | 10%   | 4%      | 13% |
| - cheptel vif                 | //                                 | 60%  | 53%  | 53%  |                 | 53%   | 50%   | 69%     | 58% |
| - matériel                    | //                                 | 30%  | 27%  | 27%  |                 | 29%   | 27%   | 16%     | 16% |
| charges de struc-<br>tures    |                                    | 265  | 365  | 530  |                 | {     | {     | 410     | 540 |
| " variables                   |                                    | 510  | 610  | 770  |                 | { 770 | { 920 | 65      | 110 |
| % charges sur<br>produit brut |                                    | 43%  | 48%  | 64%  |                 | 80%   | 75%   | 60%     | 68% |

Pour la définition des échantillons, voir tableau 12.

(a) moyenne surface ; (b) grande surface

Source : Centre de Gestion des Exploitations de la Loire, Résultats de gestion des exercices 1965, 1967, 1973

Les charges variables que l'on peut affecter aux productions (engrais, semences, traitements, aliments du bétail, frais d'élevage, travaux pour tiers) sont depuis très longtemps très élevée en exploitation laitière, ce qui explique le haut niveau auquel se sont maintenus les prêts à court terme. Les charges de structure ont toujours été très fortes en grande exploitation viande avec polyculture, mais ce niveau est maintenant atteint par les exploitations laitières, où il a augmenté très vite. Aujourd'hui le rapport charges sur produit brut se tient entre 60 et 68% : cela signifie qu'il faut réaliser 3 francs de recettes pour obtenir 1 franc de revenu agricole. La part du revenu dans le produit brut est en constante diminution d'année en année. De 1963 à 1973, elle est passée pour l'exploitation laitière familiale et la moyenne exploitation viande de la moitié au tiers. Pour maintenir son revenu, l'agriculteur doit augmenter la surface et intensifier la production.

### 3 - Le progrès technique.

C'est le progrès technique qui permet d'accroître les rendements et la productivité. Il a porté essentiellement sur la motorisation, l'augmentation de la production fourragère et l'intensification de l'élevage.

#### a) motorisation, mécanisation et utilisation des engrais

Compte tenu de l'importance de la surface toujours en herbe, le Roannais est aujourd'hui surmotorisé. L'acquisition de tracteurs s'est faite tardivement : il n'y en avait pratiquement pas en 1955. La grande période se situe entre 1955 et 1958, mais le parc a encore augmenté de moitié de 1964 à 1970, au lieu du tiers seulement dans l'ensemble du pays. La plus grande densité par rapport à la SAU se trouve dans la montagne manufacturière, où les chevaux étaient rares en 1955. Ici, comme dans les Monts de la Madeleine, on est passé pratiquement de l'attelage de boeufs au tracteur.

Tableau 15 - La progression de la motorisation dans l'arrondissement de Roanne.

| circonscription             | chevaux<br>1955 | Nombre par exploitation<br>tracteurs |      |      | Nombre de tracteurs<br>pour 100 ha de SAU |      |
|-----------------------------|-----------------|--------------------------------------|------|------|---|------|
|                             |                 | 1955(a)                              | 1963 | 1970 | 1955                                      | 1970 |
| Plaine de Roanne            | 0,85            | 0,17                                 | 0,40 | 0,68 | 2,1                                       | 2,9  |
| Pl <sup>au</sup> de Neulise | 0,70            | 0,13                                 | 0,38 | 0,72 | 2,5                                       | 3,7  |
| Côte Roannaise              | 0,40            | 0,07                                 | 0,20 | 0,40 | 2   | 3,6  |
| Mts Lyonnais (Loire)        | 0,40            | 0,12                                 | 0,36 | 0,66 | 2,8                                       | 4,4  |
| Con Belmont                 | 0,18            |                                      |      | 0,66 |   | 5,3  |
| Mts Madeleine               | 0,21            | 0,10                                 | 0,30 | 0,56 | 2   | 3,6  |
| France                      | 0,90            | 0,10                                 | 0,50 | 0,84 | 3,3                                       | 3,8  |

(a) pour la Loire, % des exploitations ayant utilisé un tracteur.

Sources : R.G.A. 1955, 1970: D.D.A Loire ( 44 ) Où en est l'agriculture de la Loire ? 1966

L'équipement en machines adaptées est incomplet et n'a suivi qu'avec retard. La modernisation des bâtiments a été peu poussée. L'installation de la traite mécanique n'existe en 1970 que dans une exploitation sur dix dans la Côte Roannaise et les Monts de la Madeleine, une sur huit dans la Plaine de Roanne, il est vrai dominée par l'élevage pour la viande, alors que la moyenne pour le département est d'une pour quatre.

La motorisation a entraîné l'abandon ou la mise en herbe des terres très pentues, que l'attelage de boeufs, qui verse moins facilement que le cheval, permettait seul de labourer. Au contraire, le tracteur facilite la remise en exploitation des terres délaissées sur les surfaces en faible

déclivité. De 1955 à 1970, la SAU a augmenté de 4,7% dans le Brionnais, mais diminué de près de 15% dans les Monts du Beaujolais et la Côte Roannaise, de 25% dans les Monts de la Madeleine. Sur le Plateau de Neulise, elle a diminué de 10,3% entre 1955 et 1963, mais augmenté de 10,7% entre 1963 et 1970.

L'emploi des engrais n'a pas fait de progrès considérables depuis 1967-1968, où la consommation par ha. restait inférieure de moitié à la moyenne française. Le Centre de Gestion qui suit en demi-montagne un échantillon cohérent d'exploitations laitières n'enregistre pas d'augmentation sensible compte tenu de la hausse des prix : la dépense par ha. est de 94 francs en 1963, 98 f. en 1967 et 149 f. en 1973. Les prairies permanentes qui constituent la majeure partie de la surface fourragère, sauf dans les exploitations laitières de plaine, continuent de ne recevoir que des apports insuffisants de scories phosphoriques. Cependant les fumures sur céréales se rapprochent de la normale et l'équilibre azote, acide phosphorique, potasse est à peu près atteint en plaine.

Tableau 16 - La consommation d'engrais dans les exploitations en gestion en 1973.

| groupe d'expl <sup>ons</sup><br>culture | expl. laitières<br>1/2 montagne | expl. laitières<br>plaine | viande<br>grande surf. | viande<br>moy. surf. |
|---|---------------------------------|---------------------------|------------------------|----------------------|
| S. fourragère (1)                       | 145 f.                          | 220 f.                    | 110 f.                 | 90 f.                |
| (2)                                     | 1-1,7-0,8                       | 1-0,9-0,8                 | (a)                    | 1-1,6-1,3            |
| blé (1)                                 | 314 f.                          | 317 f.                    | -                      | -                    |
| (2)                                     | 1-2-1,2                         | 1-0,8-0,9                 | -                      | -                    |
| maïs-grain (1)                          | -                               | 416 f.                    | -                      | -                    |
| (2)                                     | -                               | 1-1,05-0,95               | -                      | -                    |

(1) dépense en francs/ha

(2) équilibre N P.K

- pas de renseignement (culture peu pratiquée)

(a) rubrique spéciale pour la Plaine de Roanne

Source - C.G.E.A.C. ( 55 ) Résultats de gestion 1973, p. 14 et 16

b) la simplification du système agricole et l'évolution vers la monoculture de l'herbe.

Le système agricole restait caractérisé par un grand nombre de cultures, à la fois pour acheter le moins possible à l'extérieur et pour répartir les risques. Le carré de vigne est abandonné par les jeunes et la surface a reculé entre les deux recensements de moitié dans le Brionnais, des deux tiers dans la Plaine de Roanne, le Plateau de Neulise et les Monts du Beaujolais.

Elle a pratiquement disparu des adrets des Monts de la Madeleine. La pomme de terre, qui a été une culture très pratiquée sur le socle ancien, n'a cessé de décliner depuis 1950-53, à cause de la concurrence du Nord, puis de la fermeture des féculeries, celle de Feurs en particulier. On n'en conserve plus qu'une vingtaine d'ares pour la consommation familiale. On renonce au seigle pour la paille, au blé pour l'échange. On abandonne progressivement les cultures fourragères sarclées très exigeantes en main d'oeuvre : le maïs de pays, dont on donnait les tiges en vert, la betterave, le topinambour qui ne se conserve pas et qu'il faut arracher au fur et à mesure des besoins. Elles sont remplacées, dans les exploitations progressives, par la prairie temporaire et, depuis 1970, par le maïs fourrage, avec ensilage de l'herbe. Dans les exploitations contrôlées en gestion en 1973, la surface fourragère, dans le groupe laitier de demi-montagne est constituée à raison de 66% par la prairie permanente, de 13% par la prairie temporaire, de 11% par le maïs fourrage et de 10% par les cultures sarclées; dans le groupe laitier de plaine, la répartition est la suivante : 45%, 36, 15 et 4%; dans le groupe viande : 86,5%, 8, 3,5 et 2%. On voit le maintien du caractère extensif des exploitations viande et, dans le groupe laitier, les progrès plus rapides de la prairie temporaire et du maïs-fourrage en plaine qu'en montagne. Le recul des labours a porté surtout sur les céréales, comme le montre le tableau 17. Entre 1955 et 1970, leur superficie a diminué de 60% dans les Monts du Beaujolais, de moitié dans les Monts de la Madeleine et le Plateau de Neulise, de 40% dans la Côte Roannaise, de 36% dans la Plaine de Roanne et de 15% dans le Brionnais, où le point de départ était très bas. Cette évolution s'explique aisément si l'on compare leur marge brute (34) par hectare, avec celle de la surface fourragère principale, telle qu'elle ressort des comptes de gestion de 1973. En demi-montagne, elle est de 1900 francs pour la S.F.P. mise en valeur par l'élevage laitier, au lieu de 1000 ou 1100 f. pour le blé ou l'orge. En exploitation viande, la différence n'est que de 250 francs au profit du blé, alors que la prairie temporaire ne demande pratiquement pas de soins. En plaine, la marge brute du maïs (2200 f.) est équivalente à celle de la surface fourragère en exploitation laitière : on comprend l'extension des emblavures constatée depuis 1970, là où le rapport S.A.U./U.T.H. est élevé (35). Le recul des surfaces en céréales ne s'est pas traduit par une diminution de la production, l'emploi de nouvelles variétés et l'utilisation correcte des engrais ont entraîné un quasi doublement des rendements. En 1961, dans le canton de Belmont, ils n'étaient encore que de 17 quintaux par ha. pour le blé, 15 pour le seigle et 20 pour l'avoine. En 1973, pour les exploitations en gestion de la demi-montagne, ils sont de 31 pour le blé et l'orge. Pour celles de la Plaine de Roanne, ils sont passés de 23 pour l'orge et 28 pour

le blé en 1963 et 1964, à 34 pour l'orge, 42 pour le blé et 64 pour le maïs en 1973 (35). La plus grande partie de la récolte sert à la nourriture des animaux.

Tableau 17 - Evolution de la répartition de la SAU de 1955 à 1970

| % S.A.U.                  | Brionnais |      | Pl <sup>e</sup> Roanne |      |      | Pl <sup>au</sup> Neulise |      |      | Mts Madeleine |      |      | M.A.L.T. |    |
|---------------------------|-----------|------|------------------------|------|------|--------------------------|------|------|---------------|------|------|----------|----|
|                           | 55        | 70   | 55                     | 64   | 70   | 55                       | 64   | 70   | 55            | 64   | 70   | 55       | 70 |
| S.T.H.                    | 84        | 83,6 | 62                     | 70   | 75   | 65                       | 65   | 76   | 61            | 64   | 65   | 68,5     | 81 |
| céréales                  | 7         | 5,5  | 15,5                   | 16,6 | 10   | 14,3                     | 14,5 | 10,1 | 17            | 15,3 | 14,3 | 14       | 6  |
| cult. fg.<br>et sarcl (a) | 6,4       | 6,2  | 14,5                   | 16   | 11,4 | 19,5                     | 14   | 12,8 | 19,5          | 17   | 19,5 | 15       | 10 |

(a) le recensement de 1955 ne distingue pas les cultures sarclées non fourragères (pommes de terre)

M.A.L.T. = cantons de Monsols, Amplepuis, Lamure, Thizy (nord des Monts du Beaujolais)

Sources : R.G.A. 1955, 1970 - D.D.A., Où en est l'agriculture de la Loire? déc.1966.

L'orientation animale de l'agriculture a donc continué à se renforcer comme le montre l'examen des modes d'utilisation du sol. Ils se répartissent dans la région entre les trois types définis ci-dessous (36) :

| M.U.S.                   | S.T.H.      | céréales, p.de t. | cult.fourragères |
|--------------------------|-------------|-------------------|------------------|
| herbager                 | plus de 70% | moins de 20%      | moins de 15%     |
| fouurrager               | de 50 à 70% | moins de 20%      | de 15 à 20%      |
| herbager-<br>polyculture | de 50 à 70% | de 20 à 30%       | moins de 15%     |

En 1955, seul le Brionnais est de type herbager, les autres régions étant toujours du type herbager-polyculture. En 1970, la Plaine de Roanne et le Plateau de Neulise ont rejoint le Brionnais dans le type herbager et les Monts de la Madeleine et du Beaujolais sont entrés dans le type fourrager. Les types d'élevage bovin constituent aujourd'hui le critère fondamental de différenciation des systèmes agricoles. Nous les avons établis d'après la formule préconisée par le Service de la Région Bourgogne de la Statistique Agricole du Ministère de l'Agriculture, qui s'est spécialisé dans les problèmes de l'élevage charolais. Il ne retient pas la distinction entre vache laitière (VL) et vache reproductrice (VR), car les élevages développent de plus en plus une production de viande bovine jeune à partir de souches laitières croisées en charolais (37). Il propose la grille suivante fondée sur le rapport vaches (V) sur total bovins (B) :

|      |                   |        |                                       |
|------|-------------------|--------|---------------------------------------|
|      | $\frac{V}{B} >$   | 0,66 : | orientation laitière (L)              |
| 0,5  | $< \frac{V}{B} <$ | 0,66 : | " mixte avec production laitière (ML) |
| 0,33 | $< \frac{V}{B} <$ | 0,50 : | " " " viande (MV)                     |
|      | $\frac{V}{B} <$   | 0,33 : | " d'embouche (E)                      |

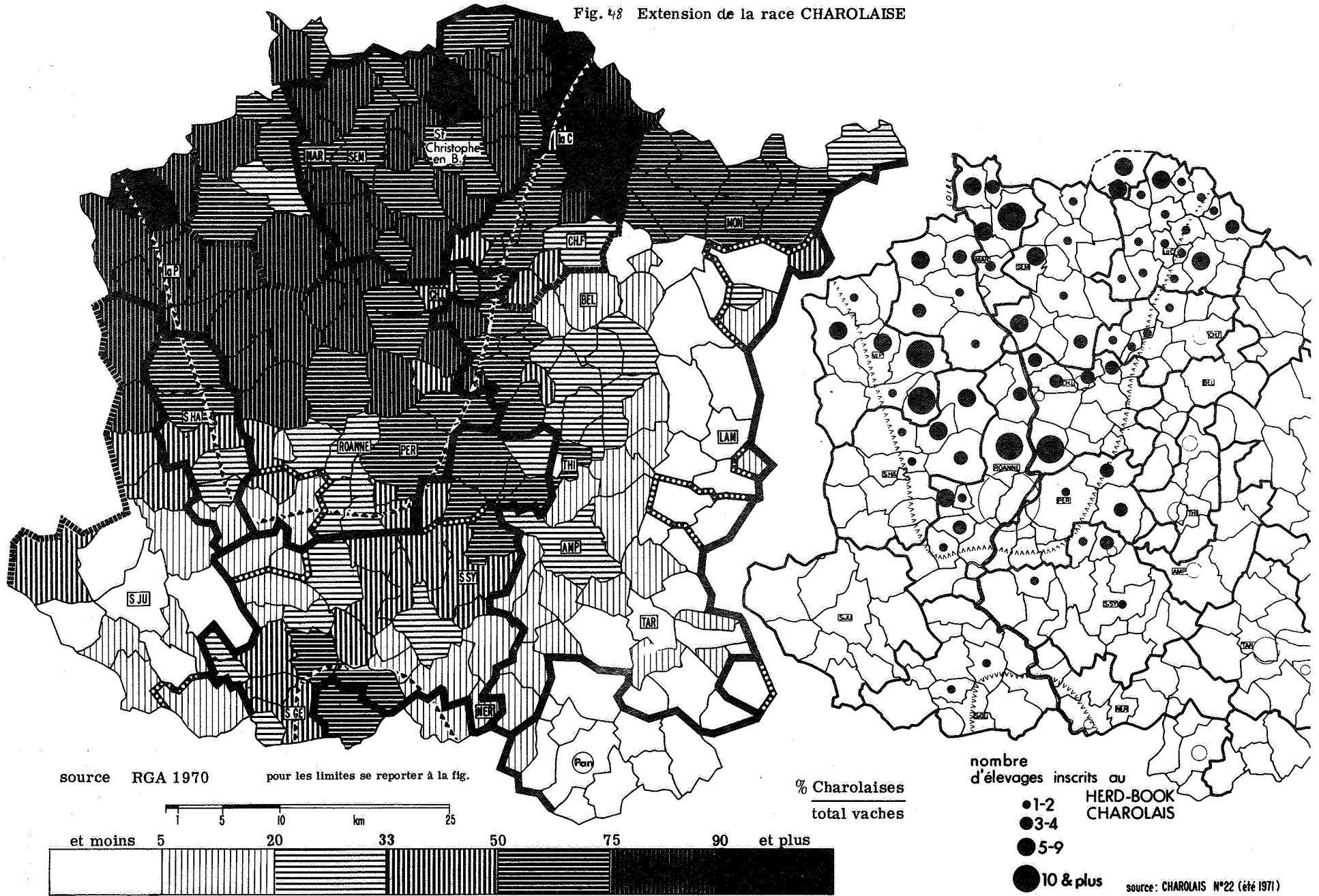
Tableau 18 - Evolution du type d'élevage bovin de 1955 à 1970

| région                   | $\frac{V}{B}$ 1955 | $\frac{V}{B}$ 1970 | $\frac{VL}{B}$ 1970-<br>vaches | type<br>1955 | type<br>1970 |
|--------------------------|--------------------|--------------------|--------------------------------|--------------|--------------|
| Brionnais                | 0,31               | 0,40               | 0,18                           | E            | E            |
| Plaine de Roanne         | 0,32               | 0,41               | 0,34                           | E            | MV           |
| Côte Roannaise           | 0,70               | 0,57               | 0,66                           | L            | ML           |
| Monts Madeleine          | 0,63               | 0,57               | 0,78                           | ML           | ML           |
| Pl <sup>au</sup> Neulise | 0,70               | 0,53               | 0,70                           | L            | ML           |
| Mts Beaujolais<br>(MALT) | 0,67               | 0,60               | 0,79                           | L            | ML           |

Sources : R.G.A. 1955 et 1970

En dépit du ratio obtenu, nous conservons l'orientation d'embouche au Brionnais, car l'augmentation du nombre de vaches porte sur les reproductrices et traduit l'évolution bien connue de l'élevage charolais de l'embouche (38) vers le type naisseur-engraisseur, à cause de la difficulté de se procurer des maigres. Ailleurs, la place de l'élevage laitier s'est accentuée là où l'élevage d'embouche dominait (cas de la plaine de Roanne) et on constate l'inverse dans les Monts du Beaujolais, les Monts de la Madeleine, le Plateau de Neulise et la Côte Roannaise, où dominait l'élevage laitier. Il ne faut pas demander aux résultats au niveau de la petite région agricole de donner autre chose que la tendance d'ensemble. Toute spécialisation -et c'est particulièrement vrai pour l'élevage bovin- correspond aujourd'hui à un comportement individuel, au niveau de l'exploitation, commandé largement par le rapport UTH/SAU, puisque pour une surface équivalente, la marge brute est estimée en 1969 à 800 francs par U.G.B. en charolais et à 1300 f. par U.G.B. laitier, selon les comptes de gestion de 1969 (39). En fait, dans la Plaine de Roanne, les exploitants progressifs sur de petites surfaces ont choisi l'élevage laitier, alors qu'en demi-montagne, au-dessus de 40 hectares, l'exploitant se tourne vers l'élevage charolais (voir figure 48 ). D'autre part, il faut tenir compte de la conjoncture. Depuis 1968, le type dominant dans chaque P.R.A. a eu tendance à se renforcer, contrairement à l'évolution constatée entre les deux recensements. Le prix du lait a été très mal rémunéré de

Fig. 48 Extension de la race CHAROLAISE



1967 à 1971 (voir tableau 20), alors que celui de la viande montait en flèche. La partie "flottante" du cheptel des exploitants non spécialisés de la plaine et de la demi-montagne est passée du lait à la viande. Au contraire, en montagne, les exploitations viables renforcent l'orientation laitière, qui est pour eux la plus rentable. C'est pourquoi, à l'intérieur de l'aire de ramassage de la Coopérative Laitière de Roanne, on constate depuis 1965 une évolution très sensible. En 1965, la plaine dans sa plus grande partie, l'est du Plateau de Neulise et l'ouest des Monts du Beaujolais assuraient 45% de la collecte, contre 38,7% aux Monts de la Madeleine, à la rive droite du Plateau de Neulise et au nord des Monts du Forez, (voir figure 49 ). En 1970, ces pourcentages sont inversés : 37,7 contre 47,4%, alors que l'apport de la Côte Roannaise et des communes de la plaine autour de Roanne s'est stabilisé, de 16,3 à 16,9%. Depuis lors, la part du secteur de ramassage de Saint-Thurin, qui englobe le sud des Monts de la Madeleine et le nord des Monts du Forez s'accroît de 1% chaque année (40).

c) l'intensification de l'élevage.

Les petits élevages ne tiennent pas une place considérable : la région dans son ensemble compte 40.000 porcs, 25.000 ovins, 12.000 chèvres. Partout l'élevage fermier qui pourvoit à l'autoconsommation <sup>et</sup> permet quelques ventes a décliné. Le troupeau porcin a reculé dans la montagne manufacturière et le Brionnais. Il n'a connu un accroissement des trois quarts, comparable à celui des Monts du Lyonnais et de la Loire entre 1955 et 1970, que dans le Plateau de Neulise. Les ateliers naisseurs et engraisseurs qui s'y sont développés sont souvent de petite taille et ont échappé à une intégration rigoureuse. Le nombre d'ovins a diminué dans les Monts de la Madeleine, comme dans les Monts du Forez, à cause de la disparition des petits troupeaux, mais a augmenté dans le Brionnais et la plaine de Roanne grâce à la constitution d'élevages spécialisés. On trouve deux fois moins de chèvres en 1970 qu'en 1964, sauf dans la vallée de l'Azergues et autour de Roanne, où des exploitations se sont tournées vers la vente du lait à la coopérative de Tarare ou la vente directe du fromage. L'élevage industriel des volailles est peu important. Lors du recensement de 1970, on n'a compté qu'une soixantaine de poulaillers de poules pondeuses avec 100.000 unités et une centaine pour le poulet de chair avec 300.000 unités. Ils ont été plus nombreux dans les années soixante, quand on recherchait un appoint financier nécessaire à la modernisation. Beaucoup ont été abandonnés, en raison des crises multiples de mévente. Aujourd'hui à côté des petits ateliers autour des villes, pour la vente directe, les élevages de 2 à 12.000 pondeuses et de 5 à 15.000 poulets de chair sont groupés autour des abattoirs de Monsols et de Saint-Martin d'Estreaux, qui se ravitaillent d'ailleurs largement en dehors de la région. Les autres



organismes intégrateurs (firmes privées d'aliments du bétail et C.B.A. de Feurs) ont passé quelques contrats avec de grands exploitants de la plaine, qui trouvent dans le hors sol le moyen d'occuper à temps plein un salarié, ou lorsque l'exploitation familiale doit faire vivre les ménages du père et du fils : c'est le cas à Saint-Priest-Laprugne où l'on trouve huit élevages de poulets de chair et autour de Chauffailles, pour la production d'oeufs.

Tableau 19 - Evolution du cheptel de 1955 à 1970

| Régions<br>en % | bovins |       |       | vaches |       |       | VL    | porcins | ovins | chèvres |
|-----------------|--------|-------|-------|--------|-------|-------|-------|---------|-------|---------|
|                 | 55/70  | 55/63 | 63/70 | 55/70  | 55/63 | 63/70 | 63/70 | 55/70   | 55/70 | 63/70   |
| Brionnais       | + 43   | -     | -     | + 122  | -     | -     | -     | + 2     | + 75  | -       |
| Plaine Roanne   | + 54   | + 36  | + 13  | + 98   | + 120 | - 7   | -16,6 | + 43    | + 75  | + 6     |
| Plateau Neulise | + 96   | + 50  | + 25  | + 43   | + 50  | + 3   | - 14  | + 95    | + 13  | - 50    |
| Côte Roannaise  | + 57   | + 50  | + 4,5 | + 22   | + 40  | - 13  | +13,3 | + 68    | +110  | - 42    |
| Monts Madeleine | + 35,5 | + 40  | - 5,5 | + 24   | + 23  | + 3   | -18,5 | + 38    | - 50  | - 45    |
| M.A.L.T.        | + 35   | -     | -     | +18,5  | -     | -     | -     | - 8     | + 33  | -       |

Sources : voir Tableau 17

L'essentiel est l'élevage bovin: le troupeau laitier apporte de 60 à 75% du revenu dans les exploitations laitières suivies en gestion en 1973 et le troupeau charolais de 60 à 70% dans les exploitations viande. La comparaison entre les deux recensements de 1955 et 1970, tous les deux effectués en hiver, fait ressortir une importante augmentation en quantité. Le cheptel a doublé dans le Plateau de Neulise, augmenté de moitié dans la Côte Roannaise, la Plaine de Roanne, le Brionnais et d'un tiers dans les Monts de la Madeleine et du Beaujolais, où la disparition des petites étables se fait sentir. Le nombre moyen de bovins par exploitation a généralement plus que doublé : il est passé de 9 à 26 dans la Plaine de Roanne (dont de 3 à plus de 9 pour les vaches), de 8 à 22 dans le Brionnais (dont 2,5 à 9 vaches), de 6 à 16 sur le Plateau de Neulise (dont de 4 à 9 vaches), de 6 à 13 dans les monts du Beaujolais et de 6 à 10,5 dans les Monts de la Madeleine, avec de 4 à 6 vaches dans les deux cas. Il ne faut certes pas accorder de valeur absolue à ces rapports, car les chiffres de 1955 étaient vraisemblablement sous-estimés et la comparaison devrait porter sur les U.G.B. : or, pour la viande, on produit des bêtes de plus en plus jeunes.

L'élevage charolais n'a pas connu de transformations profondes en dehors de la disparition de l'embouche pure. Mis à part les cas peu nombreux d'élevages à l'auge, il continue de reposer sur la prairie permanente, seulement

améliorée par des apports plus importants d'engrais. La densité d'U.G.B. par ha de S.F.P. reste faible : 0,7 vraisemblablement en 1955, 0,9 entre 1963 et 1970. Elle a augmenté plus rapidement depuis la hausse des cours de la viande : elle est de 1,1 en 1973 pour les exploitations suivies en gestion.

Les progrès de l'élevage laitier sont beaucoup plus sensibles. Ils concernent à la fois la quantité et la qualité du troupeau. La densité moyenne d'U.G.B. dans les exploitations laitières de la Loire suivies en gestion est maintenant de 1,2 par ha. de S.F.P. en demi-montagne et de 1,40 en plaine. Le rendement moyen par vache laitière est passé dans les mêmes exploitations de 3050 litres en 1963-65 à 3.600 litres environ en 1973 (35). Ces résultats fort honorables ne sont le fait que d'une minorité. Pour les cantons de Monsols, Amplepuis, Lamure et Thizy, en 1970, la moyenne des lactations est estimée à 2800 litres, soit moins que la moyenne nationale, qui était de 3.000 litres en 1967 alors qu'elle était de 3.750 litres pour les exploitations soumises au contrôle laitier (41). Il y a pourtant un progrès d'ensemble, puisque la lactation moyenne était inférieure à 2.000 litres en 1955 et que le nombre des vaches laitières a fortement augmenté.

Tableau 20 - Evolution des livraisons à la Coopérative Laitière de Roanne (URCVL exclue)

| exercice du 1.4 au 31.3 | nb. livreurs | quantité (M.l.) | taux mat grasses (g/l) | litrage /expl <sup>on</sup> | densité km parcouru      | frais ramass. l./km   | prix au producteur cent. courants | cent. 1966 |     |
|-------------------------|--------------|-----------------|------------------------|-----------------------------|--------------------------|-----------------------|-----------------------------------|------------|-----|
| 1960-61                 | 544          | -               | 36,95                  |                             |                          |                       | 33,88                             | 40,80      |     |
| 1961-62                 | 558          | 5,8             | 37,05                  | 28,5                        |                          | 3,90                  | 35,05                             | 40,60      |     |
| 1962-63                 | 712          | 7               | 37,32                  | 27,5                        |                          | 3,77 <sup>cent.</sup> | 38,47                             | 41,5       |     |
| 1963-64                 | 1038         | 11,1            | 37,66                  | 32                          |                          | 3,51                  | 39,91                             | 42,4       | (a) |
| 1964-65                 | 1300         | 12,85           | 37,80                  | 28                          |                          | 3,84                  | 42,09                             | 43         | (b) |
| 1965-66                 | 1384         | 15              | 38,16                  | 31,64                       |                          | 3,54                  | 43,20                             | 44         |     |
| 1966-67                 | 1500         | 19,5            |                        | 35,6                        |                          | 3,34                  | 45                                | 45         |     |
| 1967-68                 | 1724         | 23,3            | 38,30                  | 37                          | 24,2                     | 2,98                  | 45,23                             | 44,8       |     |
| 1968-69                 | 1880         | 27,7            | 37,90                  | 40,4                        | 28                       |                       | 44,65                             | 42,8       | (c) |
| 1969-70                 | 1775         | 26,8            | 37,47                  | 41                          | 27                       |                       | 48,69                             | 41,50      |     |
| 1970-71                 | 1782         | 25,7            | 37,29                  | 39,4                        | 27                       |                       | 51,85                             | 43,2       |     |
| 1971-72                 | 1760         | 30              | 37,49                  | 46,5                        | 32,5                     |                       | 59,45                             | 46         | (d) |
| 1972-73                 | 1738         | 30,7            | 37,3                   | 48,5                        | 33                       | 3,10                  | 63,50                             | 44         |     |
| 1973-74                 | 1680         | 31,9            | 37,37                  | 52                          | 34,5<br>(40 en<br>74-75) | 3,59                  | 65,05                             |            |     |

(a) rattachement coopérative Cours

(b) sécheresse

(c) rattachement du secteur ouest d'Unilever

(d) début équipement froid à la ferme

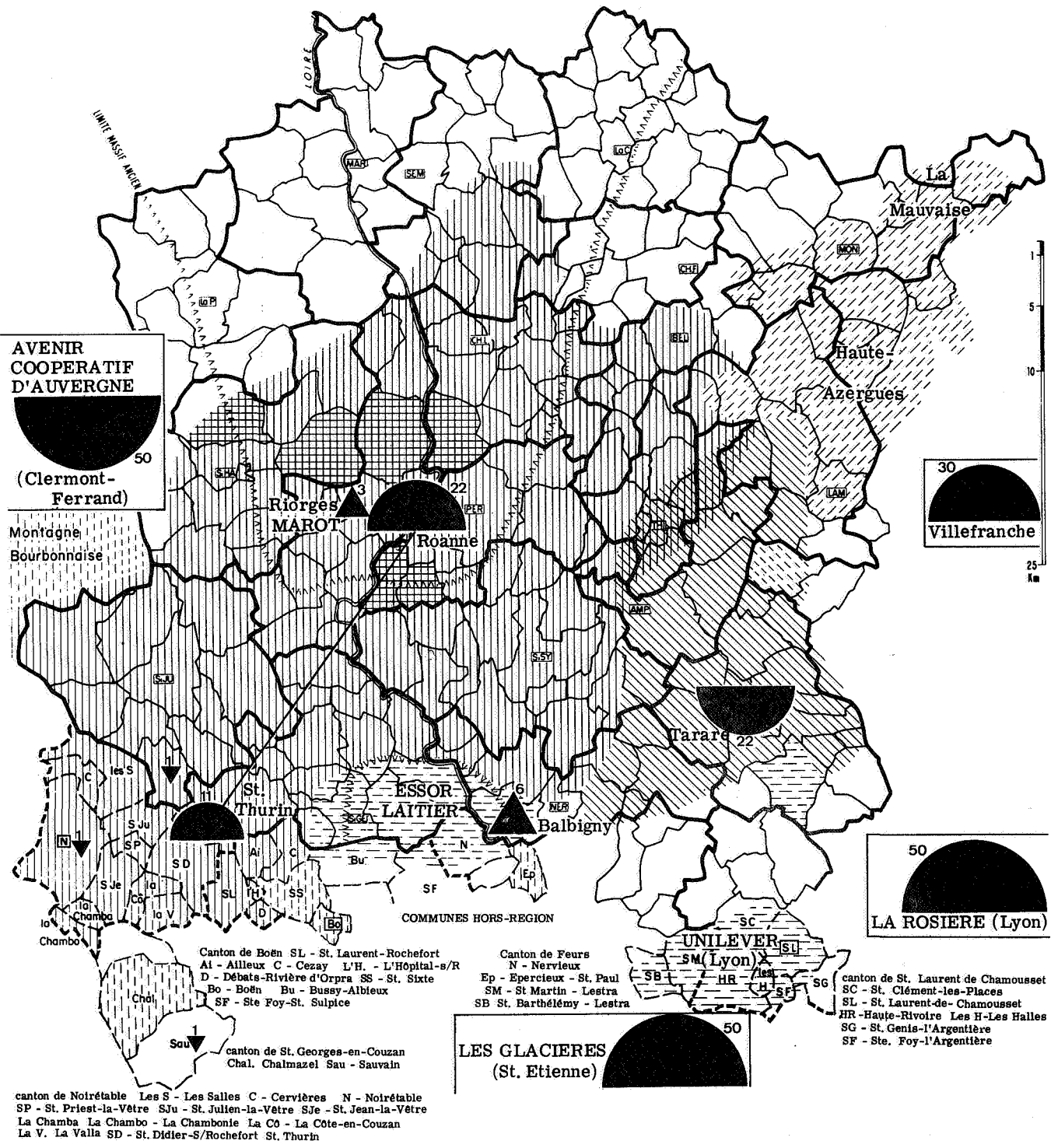


Fig. LES AIRES de RAMASSAGE DU LAIT

Les statistiques des coopératives sont les seuls éléments précis qui nous permettent de suivre l'évolution de la production dans notre région. Pour la coopérative de Roanne, dont l'aire de ramassage déborde largement l'arrondissement, la collecte est passée de 6 millions de litres en 1961, au moment de la réorganisation consécutive à une semi-faillite et du rattachement à l'O.R.L.A.C. (42), à près de 28 millions en 1969 et à 32 millions en 1973, après une période de repli liée à la baisse du prix réel du lait entre 1967 et 1971. Pour la coopérative de Tarare, elle est passée de 2,5 à 15 millions de litres en 1970, dont 5 par l'intermédiaire des syndicats laitiers rattachés à l'U.R.C.V.L. (43) et à 25 millions en 1973, ce qui témoigne d'une densité bien plus forte, puisque l'aire de ramassage centrée sur le bassin d'Amplepuis est bien moins étendue (voir figure 50 et tableau 20). La courbe ascendante de la collecte est bien sûr liée à l'augmentation du nombre des livreurs, passé de 550 en 1961 à 1700 en 1973 à Roanne et de 350 en 1955 à 850 à Tarare. Cela est dû au déclin des ramasseurs privés, mais essentiellement au passage de l'autarcie, avec fabrications fermières dont l'excédent est vendu, à une spécialisation croissante. Elle s'établit au fur et à mesure de l'extension du circuit de ramassage (44) : entre 1964 et 1968, le kilométrage parcouru chaque année passe de 700.000 à un million, pour la coopérative de Roanne. L'adoption du froid à la ferme, par l'acquisition d'un tank réfrigérant, dont l'essentiel du coût est remboursé par une retenue sur les livraisons, renforce l'orientation prise. La coopérative de Tarare a achevé l'équipement de sa zone en 1970. Celle de Roanne, qui a commencé à partir de 1970 par les exploitations les plus importantes opère actuellement l'équipement systématique par secteur (45). Le litrage quotidien fourni en moyenne par coopérateur entre 1961 et 1973 est passé de 30 à 52 litres à Roanne et de 20 à 55 litres, de 1950 à 1970, à Tarare. Il faut bien sûr tenir compte dans cette augmentation de l'élimination des petites étables : le nombre des livreurs directs à Roanne est tombé de 1880 à 1680 entre 1968 et 1973. Cependant, il subsiste encore 300 livreurs de moins de 30 litres par jour, ce qui correspond à 3 à 4 vaches au plus.

L'accroissement de la production laitière est dû au progrès de l'alimentation et à une meilleure conduite du troupeau. Le tableau 21 montre qu'à l'élevage laitier dominant, correspondent dans la S.T.H. une forte proportion de prairies de fauche particulièrement soignées, et une proportion de cultures qui peut atteindre 40% de la S. A.U.E., à peu près également réparties entre les cultures fourragères et les céréales.

Tableau 21 - Répartition de la surface fourragère principale en 1970 (les circonscriptions sont classées en fonction de l'intensification laitière croissante).

| Circonscription<br>en % de la SFP                      | SHT<br>fauchée | STH non<br>fauchée<br>(a) | cult.<br>fg. et<br>sarcl. | cult.<br>fg.<br>sarel. | prair.<br>artif. | prair.<br>tempo-<br>raire | maïs<br>fge | cult. fg.<br>cérééal | S.F.P.<br>(ha) | en %<br>SAUE |
|--|----------------|---------------------------|---------------------------|------------------------|------------------|---------------------------|-------------|----------------------|----------------|--------------|
| Brionnais  | 22             | 72                        | 6                         | 0,9                    | 2                | 3                         | 0,1         | 1                    | 30.000         | 93           |
| Plaine Roanne  | 39,2           | 60                        | 10,8                      | 1,8                    | 3,5              | 5                         | 0,5         | 0,88                 | 39.900         | 88,5         |
| c <sup>on</sup> Belmont                                | 42,2           | 51,8                      | 6                         | 1,2                    | 3,3              | 2,4                       | 0,2         | 0,85                 | 4.430          | 92,5         |
| c <sup>on</sup> Chauffailles                           | 30             | 60,3                      | 9,7                       | 1,7                    | 0,8              | 6,6                       | 0,6         | -                    | 7.000          | 90           |
| Plau Neulise   | 36             | 50,7                      | 13,3                      | 2,8                    | 4                | 5                         | 1,5         | 1,06                 | 23.765         | 80           |
| monts du Beau-<br>jolais (Rhône)                       | 40             | 50                        | 10                        | 1,5                    | 1,5              | 5,5                       | 1,5         | 1,05                 | 29.250         | 87           |
| Côte Roannaise   | 35             | 50                        | 15                        | 3,2                    | 5,4              | 5,7                       | 0,7         | 0,9                  | 6.600          | 60           |
| Mts Madeleine  | 44,4           | 32,2                      | 23,4                      | 2,5                    | 7,4              | 13,1                      | 0,5         | 1,02                 | 8.100          | 81           |
| Mts Lyonnais<br>c <sup>on</sup> St-Symphor.<br>s/Coise | 48             | 33,2                      | 18,8                      | 1,8                    | 6,3              | 5,3                       | 3,1         | 1,2                  | 9.450          | 78           |

(a) Dans la STH non fauchée, les landes et parcours sont compris pour le cinquième de leur superficie réelle.

Source : R.G.A. 1970

L'intensification fourragère est liée aujourd'hui à l'extension de la prairie temporaire et du maïs fourrage pour l'ensilage. Celui-ci qui permet la bonne conservation des unités fourragères nécessite le travail simultané de quatre tracteurs :

- un pour tirer l'ensileuse,
- un pour recevoir le fourrage coupé,
- un pour faire le va-et-vient entre le champ et le silo,
- le dernier pour tasser l'herbe dans le silo-tranchée.

L'exploitant familial ne peut le pratiquer qu'en association, par entr'aide ou à l'intérieur d'une CUMA ou d'une banque de travail. A cause des frais qu'il occasionne et du refus de l'individualisme qu'il implique, l'ensilage n'est pratiqué que par un petit nombre. Les études de gestion prévisionnelle réalisées par la Coopérative d'Élevage du bassin Lyonnais montrent que le maïs fourrage est la culture fourragère qui dégage la plus forte marge brute par hectare (46). Sa progression a été retardée un temps par l'orientation de la recherche agronomique vers la dessiccation de la luzerne : ce fut une réussite technique, mais que son coût de revient rendait impraticable. A la fin des années 60, on se penche sur le mode de culture du maïs ensilage : variétés, date des semis, densité. Les expériences conduites en montagne par la SOMIVAL amènent à la conclusion que sa culture est possible jusqu'à 650 mètres, avec

des variétés précoces à semer début mai en situation bien exposée (47). On voit l'avance prise par les Monts du Lyonnais, où le maïs fourrage couvre déjà 3% de la S.F.P. lors de la campagne 1969-1970. L'intensification est liée également à l'utilisation de concentrés à base de farines, d'autant plus économiques qu'ils sont préparés à la ferme, à partir de céréales récoltées. La comptabilité des exploitations de la Loire suivies en gestion établit le lien entre le rendement laitier et le complément en concentrés. Pour les exploitations de demi-montagne, le rendement est de 3.000 litres pour 710 kilos de concentrés par vache et par an; pour les exploitations de plaine en grande surface, le rendement est de 4.000 litres pour 926 kilos. "Si de ces rendements laitiers, lit-on dans les Résultats de gestion de 1973, on recherche l'équivalent en lait que représente la valeur des concentrés consommés, on parvient à des rendements "corrigés" proches de 3.000 litres, assez voisins entre les groupes" (48).

L'herbe cultivée coûte cher. Pour qu'elle soit rémunératrice, elle doit être donnée à des "transformatrices" de qualité. Cet effort a été mené à bien, grâce d'abord à la généralisation de l'insémination artificielle, puis d'une façon radicale en 1964-65, au moment de la prophylaxie contre la tuberculose, par le remplacement des bêtes "de pays", dont beaucoup réagissaient, par des laitières de souche contrôlée. La "race de pays" était constituée à partir de races locales, modifiées au hasard des croisements. Dans les monts du couchant, on trouvait la "race de montagne" mélange de ferrandaise, originaire d'Auvergne, mince et rustique, caractérisée par ses longues cornes, de brune des Alpes et de charolais pour la force, et dans les monts du Beaujolais on trouvait les "jaunes", qui avaient beaucoup de sang charolais. On aboutissait à des animaux aptes au travail, mais à faible rendement en viande et en lait : quelques litres seulement par jour, ce qui est peu, même s'il est riche (49).

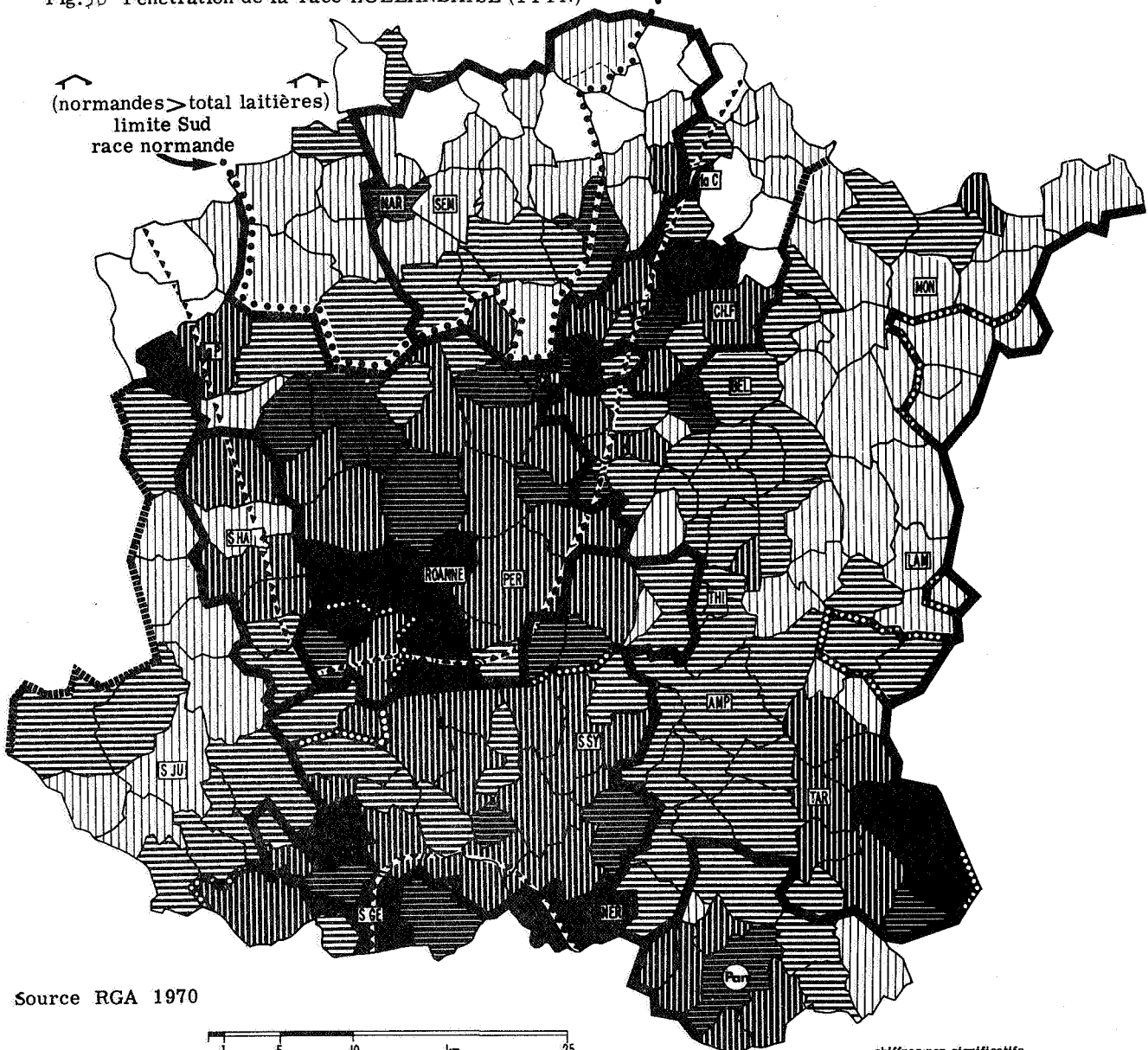
Tableau 22 - Répartition du troupeau de vaches laitières ou de vaches reproductrices selon les races, d'après le R.G.A. de 1970.

| race<br>région            | FFPN | % des V.laitières |               | % V.reprod.<br>charolaises |
|---------------------------|------|-------------------|---------------|----------------------------|
|                           |      | pié rouge         | autres<br>(a) |                            |
| Plaine de Roanne          | 51   | 31                | 18            | 97                         |
| Côte Roannaise            | 46   | 34                | 20            | 85                         |
| Plateau de Neulise        | 41   | 39                | 20            | 95                         |
| Centre Mts Beaujolais (b) | 19   | 71                | 10            | 81                         |
| Monts Madeleine           | 17   | 20                | 63            | 71                         |

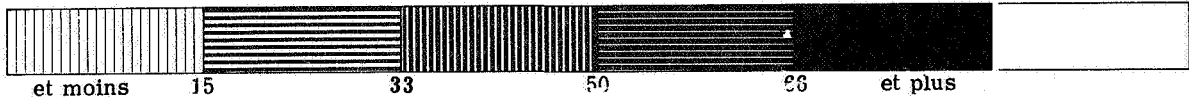
(a) autres races, métis, "race du pays"

(b) cantons de Lamure, Amplepuis et Thizy.

Fig. 50 Pénétration de la race HOLLANDAISE (FFPN)



chiffres non significatifs  
(moins de 10% de  
vaches laitières)



pour les limites se reporter à la fig.

% hollandaïses/total laitières

Le troupeau actuel se partage à peu près également entre la hollandaise, officiellement la Frisonne française pie noire (FFPN) et la pie rouge de l'est, formée de plusieurs rameaux, dont les mieux représentés ici sont les montbéliardes et, secondairement, l'abondance. En simplifiant, la hollandaise, réputée exigeante et meilleure laitière est la race de plaine, alors que la pie rouge, qui passe pour meilleure transformatrice dans des conditions difficiles et meilleure bouchère quand elle est sacrifiée, est la race de la petite exploitation familiale en montagne et demi-montagne. En fait, le choix tient largement à des traditions d'étable. Les champions de la pie rouge disent que la supériorité laitière de la pie noire n'est due qu'à une sélection plus poussée, tandis que l'on constate sur la figure 51 la montée en altitude de la pie noire, qui n'est vraiment exclue que de la Haute Azergues et du nord des monts de la Madeleine.

Comme l'indiquent les tableaux 19 et 22, le troupeau laitier a diminué en nombre et en valeur génétique, ces dernières années, à cause de l'importance des croisements industriels en charolais et du nombre élevé des vaches croisées, utilisées comme reproductrices et traites à l'occasion. Ainsi, dans les monts du Beaujolais, durant l'exercice 1969-1970, 31% seulement des 4584 montbéliardes inséminées artificiellement l'ont été en race pure, de même que 22% des 554 abondances et 44%, dont 18% en holstein, des 1574 FFPN, tandis que 70% des 3188 diverses l'ont été en charolais (50). Cela s'explique par l'augmentation de la surface moyenne des exploitations et l'avantage conjoncturel que les cours de la viande avaient pris sur le cours du lait : en 1972, un veau de huit jours croisé charolais était vendu 1000 francs ! Ce mouvement, qui s'atténue aujourd'hui, constituait une menace, en l'absence d'un courant compensatoire suffisant d'achat de génisses laitières.

Toutes ces transformations techniques, qui ont modifié le visage de l'agriculture régionale, se sont accompagnées de l'abandon de bien des traits traditionnels de la mentalité du paysan. Ils ont fait place à des habitudes nouvelles envers le marché, envers l'argent, envers la "science" véhiculée par l'écrit ou les "gens de la ville"; à des habitudes nouvelles aussi, dans la vie de tous les jours, au niveau de la consommation et des loisirs, au niveau du comportement envers la femme, l'enfant et les parents. Ces attitudes nouvelles que l'on a pris l'habitude de dénommer "urbanisation des mentalités" (51), ont touché à un moment ou à un autre, en dehors des plus âgés et des zones sclérosées d'élevage charolais, la quasi totalité des exploitants. Cela montre l'ampleur et la généralisation de la mutation qu'ont connue, depuis 1955, même les campagnes de médiocre agriculture.



## NOTES CHAPITRE III A : L'AGRICULTURE

(1) Les sigles suivants sont utilisés :

P.R.A. : petite région agricole

G.R.A. : grande " "

S.A.U. : surface agricole utile : terres labourables, prés permanents, vignes et vergers, jardins.

S.A.U.E. : surface agricole utilisée (c'est la SAU, moins le sol des bâtiments et des cours et les landes et friches non productives).

S.T.H. : superficie toujours en herbe.

S.F.P. : surface fourragère principale (S.T.H.+ plantes sarclées fourragères + cultures fourragères, c'est-à-dire prairies temporaires et artificielles et fourrages annuels comme le maïs fourrage)

F.F.P.N. : française frisonne pie noire, race laitière dite communément hollandaise

U.G.B. : Unité de Gros Bétail. Equivaut à une vache de 500 kilos produisant 3.000 litres de lait

C.E.T.A. : Centre d'Etudes Techniques Agricoles

C.U.M.A. : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole

G.A.E.C. : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

S.A.F.E.R. : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

S.O.M.I.V.A.L. : Société de Mise en Valeur Auvergne-Limousin

F.N.S.E.A. : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

F.D.S.E.A. : " Départementale " " " "

C.N.J.A. : Centre National des Jeunes Agriculteurs

M.O.D.E.F. : Mouvement de Défense des Exploitations Familiales

J.A.C. : Jeunesse Agricole Chrétienne

J.A.C.F. : " " " Féminine

U.T.H. : Unité de Travail Humain

P.A.T. : Personne-Année Travail  
équivalant à un travailleur effectuant 300 jours ou 2600 heures de travail, par an.

(2) Maxime RODINSON, Centre de Gestion des Exploitations Agricoles de la Loire, (C.G.E.A.L.) ( 56 ), Essai de comptabilité du secteur agricole (exercice 1965), 16 p. et 12 tableaux, sans date, tableau 1.

(3) La liste des enquêtes pour le région Rhône-Alpes est disponible au SERVICE REGIONAL DE STATISTIQUES AGRICOLES, S.R.S.A., 55, rue Mazonod, Lyon.

(4) S.R.S.A. RHONE-ALPES, La Coopération agricole dans la région Rhône-Alpes, d'après les résultats du Recensement Général de la Coopérative Agricole de Lyon, 1966, 4ème tr. 1971, 113 p.

(5) Cette enquête a fait l'objet d'une publication au niveau départemental et au niveau de chaque canton.

D.D.A. DE LA LOIRE ( 44 ), Où en est l'agriculture de la Loire ?, Chambre d'Agriculture, Saint-Etienne, déc. 1966, 78 p.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA LOIRE (C.A.L.) ( 54 ), Inventaire des Exploitations agricoles du canton de ....

(6) Le S.R.S.A. RHONE-ALPES a publié à partir de cette enquête :

La structure des exploitations agricoles en 1967, premiers résultats, sans date, 136 p.

et des études particulières, dont les résultats sont parfois critiqués à cause de la nature de l'échantillon-maître, comme :

Situation successorale et perspectives du nombre d'exploitations, déc. 1970, 92 p. et annexes.

- (7) Jean-Pierre HOUSSEL ( 15 ), Les comportements dans le passage de l'économie traditionnelle à l'économie moderne en pays développé, p.169-172
- (8) Nous reprenons ici les classifications d'André FEL ( 11 ) dans Les Hautes terres du Massif Central.
- (9) J. KLATZMANN, La localisation des cultures et des productions animales, 477 p., thèse lettres, Paris, 1955, p.25-26.  
Le coefficient d'intensivité prend pour référence la S.A.U. et affecte l'indice 150 aux céréales et aux cultures fourragères, 400 aux plantes sarclées, 500 à la vigne, 1000 aux cultures fruitières et florales.
- (10) Jean BOICHARD ( 3 ), Systèmes agricoles et structures d'exploitation en France, 1974, princ. p. 89 et 93-94.
- (11) Ouvrage cité note 2. Dans l'arrondissement de Roanne, on a regroupé le Plateau de Neulise, la Plaine de Roanne, la Côte Roannaise et les Monts de la Madeleine, qui y sont tout entier contenus. Dans le reste du département, on a par commodité laissé la partie de la région Monts du Lyonnais comprise dans l'arrondissement. Si on avait eu les données exactes pour l'arrondissement, l'écart entre celui-ci et le reste du département aurait été plus réduit.
- (12) S.R.S.A. RHONE-ALPES, Bulletin de statistique agricole, n° 3, 1974, Les comptes de l'agriculture de la région Rhône-Alpes, p.77.
- (13) Pierre TOULAT, Ange BOUGEARD, Joseph TEMPLIER, Les chrétiens dans le monde rural, Le Seuil, 377 p., 1962, p.43.
- (14) Richard SCEAU, La coopération agricole dans la région Rhône-Alpes, in R.G.L. n° 3, p. 259-296, 1972, carte p.264-265.
- (15) OFFICE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DES CEREALES, Archives de la section de la Loire.
- (16) La population agricole est la population des ménages dont le chef est un actif agricole.
- (17) Michel GERVAIS, Jean WEIL, Claude SERVOLIN, Une France sans paysans, Paris, Ed. du Seuil, Coll. Société, 128 p., 1966.
- (18) Jean BOICHARD § §, Quelques éléments de la vie rurale entre Loire et Allier, R.G.L. 1962, p.271.
- (19) C.G.E.A.L. ( 55 ), Résultats de gestion de l'exercice 1972, p.17
- (20) Les C.E.T.A. qui existent en 1970 sont d'implantation ancienne. Le C.E.T.A. de la Côte Roannaise a ses adhérents répartis entre la Côte (Villemontais) et la Plaine (Lentigny, Ouches).  
Les exploitations en gestion diffèrent beaucoup d'une année à l'autre. En dehors de celles qui font partie du réseau de la C.E.E. et sont rémunérées pour cela, c'est une sujétion telle que l'exploitant ne s'y maintient que le temps nécessaire à avoir un bilan utilisable. Mais leur localisation ne varie guère.
- (21) La carte de l'implantation de la J.A.C.F. en 1945 a pu être établie grâce à l'obligeance de Mme André Petitbout, née Marinette Brunelin, qui a été responsable de la Fédération de Roanne et qui m'a communiqué ses carnets de réunions. L'implantation de la J.A.C. (masculine) était fort voisine.
- (22) Lors de la constitution de la Corporation Paysanne en 1940, tous les anciens syndicats agricoles ont été dissous. A la Libération, l'unité de la représentation agricole a été maintenue dans le cadre de la F.N.S.E.A.  
Sur le rôle régional du Sud-Est pendant la période précédente, voir Livre I p.156-157.
- (23) La Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Sud-Est n'avait plus de bureaux dans la Loire depuis la Libération. La Caisse d'Economie, créée en 1913, a été remise en activité en 1966, quand un décret a donné un droit de regard à la Caisse Nationale de Crédit Agricole sur les Caisses Régionales. Elle s'est installée à Roanne, Feurs et Saint-Etienne.

- (24) Ce souci est poussé jusqu'à retarder la fusion des différentes mutuelles (incendie, accidents, grêle, mortalité du bétail) en une caisse multi-risques, fusion rendue possible par les décrets de 1966.
- (25) Michel BARNAUD ( 135 ), Le Charollais, pour que ses habitants construisent et maîtrisent leur avenir, 68 p. 1974, p.36. Michel Barnaud est animateur à la Chambre d'Agriculture de Saône -et-Loire.
- (26) Claudius Pibot est né en 1923 dans une famille nombreuse d'agriculteurs à Saint-Galmier (Loire). Etabli sur la petite exploitation de 9 hectares de ses beaux-parents dans les Monts de la Madeleine, à Luré, de 1949 à 1956, il reprend à cette date en association avec son frère une ferme de 50 ha. à Saint-Symphorien-de-Lay.
- (27) Les représentants de la Chambre d'Agriculture sont élus au suffrage universel, ce qui donne la majorité aux exploitants âgés. Les responsables du syndicat sont choisis par cooptation, à chaque échelon, ce qui donne l'avantage aux exploitants dynamiques. Le mode de désignation différent explique la différence de la représentation.
- (28) Daniel RODINSON ( 58 ), Les exploitations agricoles de la plaine Roannaise, p.9-10. Le taux de succession est le rapport du nombre de fils de plus de 15 ans et de gendres travaillant sur l'exploitation par le nombre de chefs d'exploitation de plus de 55 ans. L'enquête a été effectuée par l'Association Nationale de Migration et d'Etablissements Ruraux (ANMER) en 1964.
- (29) La législation des cumuls fixée par une loi de 1963 soumet à l'autorisation de la commission départementale des structures agricoles, présidée par le préfet, et composée de représentants de l'administration et de la profession,
- la possibilité d'exploiter au-dessus d'un seuil fixé à 50 ha. pour le département de la Loire; dans les faits, on n'examine les dossiers qu'au delà de 64 ha.
  - la possibilité d'exploiter quand il y a cumul de professions, comme dans le cas du boucher, du marchand de bestiaux ou du patron d'une conserverie...
  - l'acquisition de la terre au moment du démantèlement d'une exploitation, si l'exploitation démembrée n'atteint pas un minimum de 5 ha (dont 1,3 ha de vigne) dans la Côte Roannaise, et de 7 à 10 ha dans les autres P.R.A.
- Les organisations professionnelles sont intervenues trois fois au cours de ces dernières années pour faire respecter la législation des cumuls et le statut du fermage dans l'arrondissement de Roanne. Il s'agit de l'affaire B. à Vougy-Nandax (achat de prés par un marchand de bestiaux) en 1969, de l'affaire pour agrandissement grâce aux "ventes d'herbe" à Bully, d'un exploitant de Pouilly-les-Nonains, en septembre 1974 et de l'affaire Ch. pour cumul à Saint-Vincent-de-Boisset, qui est portée devant les tribunaux depuis plus de trois ans. On peut suivre les faits dans l'hebdomadaire "Paysan de la Loire".
- (30) Daniel RODINSON ( 57 ), Recherche sur l'avenir des exploitations du plateau de Neulise en 1985, C.G.E.A.L., déc 1965, p.31
- (31) Jean BOICHARD ( 3 ) Systèmes agricoles et structures d'exploitation en France, p.123-130.
- (32) C.G.E.A.L. ( 55 ), Résultats de gestion de l'exercice ..., depuis 1963. voir notes du tableau 12.
- (33) Evolution des dépôts par bureau, Archives de la CAISSE D'EPARGNE DE ROANNE.
- (34) Les principales définitions de comptabilité agricole utilisées sont :  
 CAPITAL D'EXPLOITATION : c'est le capital (sauf la valeur des terres) dont dispose l'exploitation au moment de la clôture de l'exercice. Il comprend les moyens de production suivants : bâtiments, plantations, matériel et parts sociales, cheptel vif, stock, banque et caisse.

PRODUIT D'EXPLOITATION ou produit brut : il correspond à la somme du produit des différentes activités de l'exploitation.

Il est égal à : ventes + autoconsommation familiales + variation d'inventaire - achats d'animaux.

CHARGES REELLES : toutes les charges d'exploitation effectives (charges de structure y compris les amortissements + charges proportionnelles).

CHARGES DE STRUCTURE : elles concernent la structure de l'entreprise agricole et ne peuvent être affectées à des productions (frais généraux et charges d'équipement).

CHARGES VARIABLES ou CHARGES PROPORTIONNELLES : on peut les affecter aux productions :

- aliments, travaux par tiers, vétérinaire, frais d'élevage...

- engrais, semences, traitements, travaux par tiers...

REVENU AGRICOLE : produit brut - charges réelles

REVENU NET : revenu agricole - charges calculées

MARGE BRUTE : produit de l'activité - charges proportionnelles de l'activité.

- (35) C.G.E.A.L. ( 55 ), Résultats de l'exercice 1973, p.10-16
- (36) Cette classification est adaptée de la grille Poitevin due au Laboratoire d'Economie Rurale de Grignon.
- (37) Les vaches laitières sont des vaches dont le lait est principalement destiné à la vente ou à la consommation humaine. Les vaches reproductrices sont des vaches dont le lait est destiné principalement aux veaux.
- (38) Rappelons que la définition régionale de l'embouche est l'engraissement des maigres sur prairie. Sur cette question, voir en particulier, Mj SIVIGNON ( 164 ), Elevage et embouche en Charolais-Brionnais, p.379, in R.G.L., 1960, n° 4.
- (39) COMITE DE DEVELOPPEMENT DES MONTS DU BEAUJOLAIS, comparaison des marges brutes d'une charolaise et sa suite d'une part, et de la Montbéliarde et sa suite d'autre part, in D.D.A. DU RHONE, ( 47 ) Propositions pour le plan d'aménagement rural du nord-ouest du département du Rhône, M.A.L.T., tome 2, p.12 C
- (40) Archives de la COOPERATIVE LAITIERE DE ROANNE.
- (41) D.D.A. DU RHONE ( 47 ), M.A.L.T., p.10 C
- (42) L'O.R.L.A.C. (Organisation Régionale Laitière Agricole) regroupe les coopératives de Lyon (La Glacière) Saint-Etienne (Les Glacières), Villefranche et Grenoble (Dauphiné). Celle de Roanne y est associée, mais conserve son autonomie. L'usine de fabrication des pâtes fraîches est située à Estressin, dans la zone industrielle de Vienne. Les produits sont commercialisés sous la marque du lait, commune aux groupements régionaux de coopératives.
- (43) U.R.C.M.L. (Union Régionale des Coopératives de Vente de Lait) discute les contrats des syndicats de producteurs de lait avec les acheteurs, qui peuvent être des coopératives comme ORLAC ou des négociants privés comme Unilever. Elle a été fondée après la seconde guerre mondiale par le président Aurion, qui a pris l'initiative de la construction de l'usine de poudre de lait de Saint-Martin-Belleroche près de Macon, qui transforme les excédents saisonniers.
- Les syndicats de producteurs qui vendent à la Coopérative de Roanne sont celui de la Montagne Bourbonnaise (140 producteurs et 1,4 million de litres) et ceux des communes de la plaine et des Monts du Forez.
- (44) En montagne, le passage au hameau du camion de la coopérative est la condition de la spécialisation. A défaut, on est tenu à continuer la fabrication du beurre et du fromage, qui sont achetés à bas prix par l'épicier au cours de sa tournée.
- (45) L'installation du froid à la ferme permet une diminution des frais de ramassage de 30% et des horaires moins contraignants pour le producteur.

- (46) D.D.A. DU RHONE ( 47 ) M.A.L.T., p.10 C
- (47) SOMIVAL, PRODUCTION VEGETALE, La culture du maïs pour l'ensilage, 1971, 16 p. dact., et Premiers Commentaires sur le résultat des expérimentations de maïs ensilage conduites en Combrailles en 1971, 15-2-1972, 8 p. dact. + annexes.
- (48) C.G.E.A.L., <sup>(55)</sup> Résultats de gestion de l'exercice 1973, p.12.
- (49) Le remplacement des races de pays par les races spécialisées se traduit par une diminution du taux de matière grasse, comme le montre le tableau 20 (à partir de 1968).
- (50) D.D.A. DU RHONE ( 47 ), M.A.L.T., p.10 C.
- (51) Placide RAMBAUD, Société rurale et urbanisation, Paris, Ed. du Seuil, 1967, 317 p. et E. JULLIARD, Essai de mise au point des indices à utiliser pour une étude comparée en France, Centre de Recherches Universitaires, Groupe d'Etude de l'Urbanisation des Campagnes, déc. 69, 3 p. dact.